

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS
4 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—
Compte de chèques postaux 11a 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

Société Anonyme Suisse de Publicité

Bue de Romont, 2

FRIBOURG

Tél. 6.40 & 6.41

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg 8 ct. 1/2 Le millimètre
Suisse 10 » de hauteur
Etranger 12 » sur une
Etranger 12 » colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

M. Herriot a parlé.

L'Etat libre d'Irlande et l'Angleterre. Le communisme en Bulgarie.

M. Herriot, chef du parti radical-socialiste français, a prononcé hier soir, mardi, à Lyon, le discours-programme attendu.

C'est naturellement été le procès de la majorité sortante et un tableau fort noir de la situation actuelle de la France, tant au point de vue intérieur qu'au point de vue extérieur. M. Herriot n'a pas de mémoire. Quand il prononce : « ... La trésorerie épuisée, le déficit dans le budget... », ne devrait-il pas se souvenir du mois de juillet 1926, où son ministère avait dû fuir sous les huées ?

Mais, plus que la critique des gouvernements récents et de la majorité, on attendait avec curiosité les réponses du parti radical aux invitations de M. Tardieu et à celles de M. Blum. Concentration ou Cartel ? La réponse, hélas ! n'est pas venue. M. Herriot, en effet, a déclaré que, président d'un parti, il n'avait ni le droit ni l'intention d'anticiper sur les délibérations qui seront provoquées le mois prochain dans les assemblées régulières de ce parti.

On peut en conclure que M. Herriot s'en tient, pour le moment, au cartel électoral, qui consistera, au deuxième tour de scrutin, le 8 mai, à faire alliance avec les socialistes contre le candidat qui se réclamera des modérés. Provisoirement, par conséquent, le parti radical garderait sa liberté. Plus tard, on s'occupera de prendre les déterminations nécessaires. « Aucune sommation, a encore dit M. Herriot, ne me fera compromettre la liberté dont je suis le gardien. »

On notera qu'il n'y a rien là qui puisse faire croire que les radicaux n'acceptent pas le programme minimum qui a été exposé dimanche par M. Blum ; il n'y a rien qui condamne la réduction des crédits militaires, ni la nationalisation des compagnies d'assurances privées ou des chemins de fers.

Dans sa péroraison, M. Herriot a dit : « Personnellement, je crois que la république, libérée du contrôle de la droite, aura besoin d'un gouvernement fort, appuyé sur tous les vrais démocrates, sur tous les vrais laïques, sur tous les vrais pacifiques. » Il est certes facile de voir où s'arrête, vers la droite, cette majorité ; mais vers la gauche ?

Le discours de M. Herriot ne brille pas, comme on voit, par la précision. Cette ambiguïté, qui est, d'ailleurs, voulue, permet de conclure que le chef radical ne répond pas oui à M. Tardieu et qu'il ne dit pas non à M. Blum. M. Herriot se sent-il déjà l'arbitre indispensable, le chef victorieux qui imposera ses volontés ? Ce serait de la présomption.

Nous avons annoncé hier, mardi, que M. Thomas, ministre des Dominions, avait fait une déclaration à la Chambre des communes, au sujet de la réponse britannique à la dernière note irlandaise.

Deux phrases de cette réponse sont plus particulièrement significatives : « Le résultat direct de ce règlement (traité de 1921) a été que l'Etat libre a participé et a contribué au cours des dernières années aux modifications constitutionnelles les plus importantes, qui ont défini nettement et fait connaître au monde entier la situation d'égalité entre le Royaume-Uni et les Dominions, groupés sous l'autorité de la couronne. Le gouvernement de Sa Majesté estime suffisant de déclarer que, à son avis, on ne saurait envisager aucun espoir d'établir l'unité de l'Irlande, sauf dans la mesure où sa fidélité à la Couronne et son adhésion au Commonwealth britannique demeurerait intégrales. »

Aussitôt après la déclaration de M. Thomas, toute la correspondance qui a été échangée, depuis le 22 mars, entre le gouvernement de Dublin et celui de Londres, a été publiée sous forme de Livre blanc. On en lira plus loin un résumé. Il s'agit d'une communication de M. de Valera (22 mars),

de la réponse de M. Thomas (23 mars), d'une nouvelle note du président du conseil exécutif irlandais (5 avril) et, enfin, de la réponse de M. Thomas (9 avril), le tout roulant surtout, comme on sait, sur l'abolition du serment.

Dimanche, déjà, M. de Valera a, dans un nouveau discours politique, commenté la dernière réponse de M. Thomas. Le chef du gouvernement de Dublin a déclaré que le maintien du serment d'allégeance était également le maintien de l'ingérence britannique dans les affaires intérieures de l'Etat libre. « L'Irlande, a-t-il ajouté, n'est pas une colonie britannique. »

M. de Valera a dit encore que le gouvernement de l'Etat libre ne payerait plus un livre des annuités foncières tant qu'il n'aura pas été prouvé qu'elles sont légitimes, preuve que M. Thomas n'a, paraît-il, pas pu établir.

La réponse britannique sera discutée vendredi par le conseil de cabinet irlandais.

Le secrétaire de M. de Valera a déclaré qu'il est impossible de dire si une nouvelle note sera envoyée à Londres jusqu'à ce que les ministres aient étudié la question.

Il est, d'autre part, vraisemblable que le parti travailliste irlandais soutiendra fermement M. de Valera dans sa politique de scission.

On sait que l'activité communiste est très intense dans les Balkans, où les agents de la Troisième Internationale essayent de mettre à profit le mécontentement et la misère provoqués par la crise actuelle.

On s'inquiète à juste titre de cette propagande et on s'occupe, enfin, de la combattre avant qu'il soit trop tard. C'est ainsi que, en Bulgarie, une campagne de presse a commencé, qui englobe les journaux politiques et les publications indépendantes. Chaque jour, des articles, qui ont trait au bolchévisme, sont publiés. Ils se font l'écho de l'inquiétude et de l'indignation qui gagnent tous les milieux devant la recrudescence de la propagande de désordre des agents de Moscou.

Un journal a fait remarquer que 35 publications quotidiennes ou hebdomadaires d'inspiration communiste étaient répandues dans le pays, dépassant largement, avec 300,000 exemplaires, le chiffre de tirage des journaux de tous les autres partis politiques réunis. Mais, en réalité, il y a, en Bulgarie, 42 publications communistes régulières.

L'organe de l'entente démocratique bulgare, le *Democraticheski Zgovor*, a écrit à ce propos : « Les dictateurs russes, incapables d'améliorer la situation économique de leur propre pays, se livrent à une diversion en tentant de désagréger la structure du monde entier. »

« Il est indéniable que de tels agissements favorisent largement l'aggravation de la crise économique universelle. En semant le trouble partout, en répandant des germes de discorde et de guerre civile, les communistes se révèlent comme les pires ennemis du genre humain, et c'est pour cela que tous les pays, et surtout les nations voisines de la Russie, se doivent d'engager une lutte sans merci contre leurs adversaires acharnés. »

C'est tout à fait juste. Mais cela n'empêche pas des pays puissants de traiter d'égal à égal avec un gouvernement qui se moque d'eux ; qui promet tout et ne tient jamais ses promesses ; qui achète à crédit et qui vend au comptant ; qui emprunte des sommes fantastiques, sachant fort bien qu'il ne pourra jamais rembourser, et qui, bien pis, consacre l'argent ainsi emprunté à préparer la révolution dans les pays prêteurs.

NOUVELLES DIVERSES

La foire annuelle de Milan a été ouverte hier mardi ; le salon de l'automobile a été inauguré hier aussi au palais des sports.

Le président du Reich allemand a nommé M. Hans Büssing, actuellement consul général allemand à Sydney, au poste de ministre allemand à Helsingfors.

Pour l'amélioration du cinéma

« C'est un divertissement d'ilotes, un passe-temps d'illettrés, de créatures misérables, ahuries par leur besogne et leurs soucis. C'est, savamment empoisonné, la nourriture d'une multitude que les puissances de Moloch ont jugée, condamnée et qu'elles achèvent d'avilir. » Ainsi parle du cinéma M. Georges Duhamel. En face de cet impitoyable abattage, inutile de citer un éloge dithyrambique, il en loisonne. Alors, que penser du cinéma ?

De fait, le cinéma est devenu pour des millions d'individus une véritable nécessité, et, par contre-coup, c'est, à l'heure présente, une des grandes industries mondiales.

De fait, la plupart des films projetés en pâture au public sont des productions hâtives et, pour tout dire, médiocres, dans tous les cas hors de proportion avec les possibilités artistiques qui restent, malgré tout, la force latente du cinéma.

Une honnête médiocrité est encore supportable. Elle laisse toujours l'espérance d'une élévation progressive.

Mais ce n'est point d'élévation progressive seulement qu'a besoin le cinéma, c'est d'une réforme radicale, car il est en train de faire fausse route.

Ne parlons pas des films « spéciaux » ; dans toutes les littératures, — le cinéma en est une —, il y a de franches malpropretés, mais au moins elles se font signaler, et l'honnête homme sait qu'il ne doit pas acheter le livre au titre crapuleux.

Il y a à quelque chose de plus grave. Il y a que les producteurs considèrent le film strictement comme une marchandise, quelque chose comme des conserves de tomates. La plupart, étant Américains, s'y connaissent dans le domaine des conserves alimentaires. Ils savent, notamment, qu'elles doivent être épiciées. Alors, ils en déduisent qu'il faut également que les films le soient.

Entendons-nous bien. Quelle que soit l'intrigue imaginée par l'écrivain d'un scénario, quel que soit son plan général, son œuvre est d'abord triturée, arrangée, épiciée, suivant des modes immuables. Il y a au « studio » un fonctionnaire qui ne fait que cela.

Bien souvent, l'écrivain ne parviendra qu'à peine à se reconnaître dans la « production » réalisée. Si les meilleures de ses originalités ont disparu, par contre, il sera bien surpris d'y trouver d'imprévues scènes de music-hall. C'est devenu une règle, et cette règle devient générale.

Sur les viandes fades, on verse de la sauce anglaise. Dans des intrigues affadies par les partis pris des réalisateurs de films, on intercale des chapitres corsés, toujours les mêmes d'ailleurs : passage dans un music-hall ou une boîte de nuit, prétexte à des scènes plus que légères, à des chansons plus qu'osées.

De bonnes œuvres, recommandables par ailleurs aux familles, sont ainsi corrompues, salies, interdites à l'honnête homme, qui refusera d'y conduire les siens.

Il n'y a sans doute, dans ces films, que quelques scènes scabreuses, mais ce sont celles-là précisément qui marquent davantage les jeunes cerveaux et salivent pour toujours, peut-être, les imaginations.

Les parents soucieux de la santé morale de leurs fils et de leurs filles, mais désireux, d'autre part, de ne pas les tenir absolument écartés des divertissements modernes, font bien de se renseigner d'abord sur la valeur morale des œuvres qui passent à l'écran. Il existe des revues catholiques qui sont à ce sujet des guides précieux et l'on peut citer *Choisir*, 65 bis, rue du Rocher, Paris (VIII^{me}), dont l'abonnement n'est que de 5 francs français par an.

Mais — et voilà où nous en sommes — cette précaution ne suffit pas. En effet, beaucoup de cinémas ont pris l'habitude d'annoncer sur l'écran, entre deux parties, le film qui passera la semaine suivante. Et, pour attirer davantage le public, on projette quelques coupures de ce film. Or, ces coupures sont choisies parmi les plus « croustillantes ».

On surprend ainsi la bonne foi des spectateurs en leur montrant des scènes que le programme n'annonçait pas.

Ainsi le père de famille, croyant conduire les siens à un spectacle honnête, se trouve brusquement en face de scènes dont il voulait précisément leur épargner la vision.

Les producteurs de films, les exploitants de salles songent-ils à cela ? Songent-ils que, par leur mauvaise foi — inconsciente peut-être —, ils écartent d'eux une très nombreuse clientèle, car les honnêtes gens sont, en core nombreux dans le monde. Et puisque seules les raisons d'argent les impressionnent, ne trouvent-ils pas dans ces considérations un motif à réformer leurs procédés ?

Tous, ils se plaignent de la crise cinématographique.

tenteront plus de s'abstenir d'y aller mais se grouperont pour agir, pour empêcher les « mercantis » sans scrupules de venir corrompre leur cité, empoisonner leur pays.

Déjà, en Allemagne, des ligues de parents et d'éducateurs se sont formées à l'instar des ligues de femmes américaines en vue de surveiller les spectacles de cinéma et de faire valoir les droits de la propreté morale.

Les catholiques n'ont point de parti pris contre la vie moderne ; ils ne considèrent pas le cinéma comme un divertissement d'ilotes, un passe-temps d'illettrés, de créatures misérables, mais comme un art jeune et vigoureux, comme une force comptant parmi les plus étonnantes du monde.

Et c'est parce qu'ils l'estiment, parce qu'ils l'honorent de leur estime, qu'ils ne veulent pas le voir sombrer dans une avilissante immoralité. J.-M. D.

En Amérique, rien de nouveau

Devant les exploits des bandits américains, l'Europe s'étonne. L'Amérique nous apparaît comme un peuple qui, sous des dehors brillants de civilisation et de progrès, contient un excès de malfaiteurs bien au-dessus de la moyenne que comportent les autres pays civilisés.

En réalité, nous découvrons une chose qui existe depuis bien longtemps. Il est piquant à ce sujet de relire d'anciens livres complètement oubliés et qu'on ne peut retrouver qu'au hasard de visites chez les bouquinistes.

En 1862, il y a donc de cela exactement 70 ans, Xavier Eyma publiait à Paris un livre de souvenirs consacrés à *La vie dans le Nouveau Monde*.

Nous y lisons que les riches propriétaires de Cuba se trouvaient en relations intimes avec des bandits. Leur sauvegarde était dans l'impunité qu'ils garantissaient à ces voleurs bien connus et même dans des subventions qu'ils leur payaient annuellement soit en argent, soit en vivres. A ces conditions, leurs propriétés étaient respectées. Un habitant se serait-il avisé de dénoncer un crime ou un délit dont il avait été victime ? D'abord, il n'eût obtenu justice qu'à moitié et le plus souvent pas du tout. Il devenait, de ce moment, le point de mire de tous les bandits ; le feu dévorait ses plantations et sa poitrine était exposée au poignard des assassins. Le plus court et le plus simple était donc de subir ces odieux traitements.

Dès 1862, la police était impuissante devant le banditisme. Et voici à ce sujet le témoignage de Xavier Eyma :

« Ce qui rend ces expéditions de la police à la fois si difficiles et si dangereuses pour ceux qui les entreprennent, c'est que les malfaiteurs en Amérique, et notamment dans les Etats du sud, sont organisés en sociétés plus ou moins secrètes et littéralement enrégimentés. »

Cette impuissance de la police était d'ailleurs, alors déjà, fort accentuée par des causes assez étrangères à l'inégalité de ses forces en présence de celles des bandits. Citons encore :

« Les fonctionnaires publics, aujourd'hui, ont pris leur part de l'indifférence qui les attend, eux et leur famille, au seul de leur mandat. On en cite un grand nombre qui songent à l'avenir, beaucoup qui s'enrichissent dans leurs places et quelques-uns qui parviennent à des fortunes scandaleuses. On n'est plus tout à fait au bon temps où Washington refusait de recevoir du Congrès un traitement de général en chef, se contentant de tenir un compte exact des dépenses qu'il ferait pour le compte de la patrie. »

Et, revenant à la fin de son livre à la faiblesse fondamentale des Etats-Unis, le voyageur s'écriait :

« Il est temps qu'un aussi grand peuple que le peuple américain, qui a donné tant de preuves de son intelligence, de sa puissance, de son patriotisme, fasse un retour sur lui-même et considère que le moment est venu d'arrêter le débordement des mauvaises passions qui engendrent tant de fléaux en son sein. Il y parviendra en ouvrant la porte aux sentiments moraux, en dressant un autel au culte des choses chevaleresques, en permettant aux hommes de cœur, d'esprit, d'intelligence de s'élever au-dessus de la richesse et en mesurant la considération moins au chiffre de la fortune qu'à la somme des talents et des actions honorables. »

La leçon a-t-elle portée ? Et s'il vivait encore, Xavier Eyma ne ferait-il pas bien d'aller refaire un petit tour de ce côté-là de l'Atlantique ?

La propagande des socialistes français

Paris, 12 avril.

Si les socialistes français, au rebours des radicaux, depuis un an, ont quelque peu perdu de leur assurance, en ce qui concerne l'issue des prochaines élections législatives, leur

activité n'a cependant pas diminué. Leur journal, *Le Populaire*, vante chaque jour l'effort de propagande accompli en vue des élections : numéros spéciaux tirés à des centaines de mille exemplaires ; 110,000 brochures antimilitaristes ; 400,000 appels aux paysans, sans parler de l'édition spéciale « à répandre à profusion » où M. Compère-Morel édulcore le marxisme à l'usage des petits propriétaires ; sans négliger, non plus, 200,000 « superbes affiches illustrées double colombier ». Enfin, ces jours-ci, il y a eu un manifeste et, surtout, le discours-programme de M. Blum.

LES VOLCANS DES ANDES

Santiago (Chili), 12 avril.

La pluie de cendres continue de tomber, recouvrant de boue les rues d'Oriente et de Santiago.

Les trains du sud sont bondés de fugitifs venant de Curigo, Ranagua et de San-Fernando.

Buenos-Ayres, 12 avril.

L'astronome Hartmann, de l'observatoire de La Plata, a constaté que la pluie de cendres volcaniques a commencé à La Plata. Il estime qu'il n'est pas impossible que les cendres atteignent l'Europe dans 48 heures.

Le professeur Walter Schiller, minéralogiste au musée de La Plata, interrogé au sujet de cette pluie de cendres, n'a pas caché son pessimisme.

La pluie de cendres continuait à Buenos-Ayres.

Buenos-Ayres, 12 avril.

Les autorités prennent des dispositions pour évacuer, si la situation s'aggrave, les 80,000 habitants de Mendoza. Dans les villages situés à l'entour de cette ville, trois secousses ont été ressenties, lundi, et en certains endroits, la couche de cendre atteint 38 centimètres.

Buenos-Ayres, 12 avril.

La pluie de cendres, qui continue à Buenos-Ayres, s'est étendue à Montevideo, Salta et Bahia Blanca. Pratiquement, toute l'Argentine est enveloppée d'un épais nuage de cendres.

Dans les Andes, huit volcans sont déjà en éruption. Aucune victime n'est encore signalée.

Les populations des régions de l'ouest sont alarmées. Les cendres forment un écran épais que le soleil ne perce pas. Tous les services de chemin de fer des lignes de l'ouest et du sud ont subi des retards.

Dans la région de Malargua, dont la population atteint 10,000 habitants et où on compte 5000 bovins et 200,000 moutons, les habitants ont demandé à être évacués.

Le gouvernement a envoyé des secours et des tubes d'oxygène. La Croix-Rouge de Buenos-Ayres prépare un envoi de secours dans la région affectée.

Buenos-Ayres, 13 avril.

Hier après midi, à Buenos-Ayres, la pluie volcanique a diminué. La ville présentait un aspect nordique. Les rues, les toits et les arbres étaient blancs et semblaient couverts de neige. Les gens sortaient munis de parapluies.

La population de la capitale était calme. Celle de la Cordillère des Andes était cependant toujours inquiète.

Les nouvelles de Mendoza sont plus rassurantes. La pluie de cendres a cessé. Par contre, elle tend à augmenter dans les régions du nord de l'Argentine. Des tentes et des camions ont été envoyés pour l'évacuation de la population.

Santiago de Chili, 13 avril.

Le phénomène volcanique est terminé. Il semble établi qu'il ne s'agit pas d'un phénomène sismique, mais d'un mouvement volcanique.

Nouvelles religieuses

M. Arcari en audience pontificale

Le Saint-Père a reçu en audience privée M. Paolo Arcari, doyen de la Faculté des lettres de l'université de Fribourg. Il s'est entretenu longuement et paternellement avec lui. Le Pape, dont la mémoire est très fidèle, a parlé avec éloges des trois professeurs disparus Steffens, Büchi et Wagner, et il a voulu avoir des renseignements minutieux sur leur mort. Il s'est aussi intéressé aux professeurs et à l'activité de la Faculté des lettres, et tout particulièrement à l'Institut de pédagogie.

Après une parenthèse littéraire sur le centenaire du cardinal Frédéric Borromée, le saint et savant prélat que Manzoni a immortalisé dans son œuvre et sur lequel M. Arcari a fait en Italie tout un cycle de conférences, le Pape s'est informé avec une particulière affection de la santé et des travaux de M. le professeur Schürer, auquel il a adressé, par l'intermédiaire de M. Arcari, l'expression de ses vœux et de sa paternelle sympathie.

En congédiant M. Arcari, le Souverain Pontife a dit qu'il bénissait le gouvernement de Fribourg, le Recteur de l'Université et toute noire *Alma Mater*.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

La situation financière de la Ligue

D'après une étude faite par les membres du Conseil sur la situation financière de la Société des Nations, le total des cotisations arriérées dues par les Etats s'élevait, à fin février 1932, à 18 millions 381.000 francs-or. Seul, le premier exercice financier (1920) avait bouclé sans qu'aucun des Etats membres fût en retard. Sur le total des contributions de 1923, il manquait 400.000 francs ; sur celui de 1929, 1 million 150.000 francs ; sur celui de 1930, 1 million 420.000, et sur celui de 1931, 4 millions 117.831 francs-or.

La Chine était au bénéfice d'un compte spécial. Le solde non payé de ses contributions pour les exercices 1922 à 1930 est actuellement de 9 millions 227.795 francs, à régler par annuités égales en vingt ans.

La réunion du Conseil

Le Conseil de la Société des Nations a tenu hier mardi, après midi, sous la présidence de M. Tardieu, une séance publique, au début de laquelle ce dernier a rendu hommage à M. Sokal et au colonel Reynier, tous deux collaborateurs dévoués de la Société des Nations.

Après un débat auquel prirent part les représentants de la France, de l'Angleterre, de l'Italie et du Reich, le Conseil a pris acte du rapport du comité financier sur les travaux de sa 45^{me} session. Ce rapport suggère certaines mesures de caractère temporaire pour venir en aide aux pays de l'Europe centrale qui, par suite de la crise, se trouvent dans une situation économique et financière difficile.

Se ralliant aux conclusions des puissances qui prirent part à la conférence de Londres, lesquelles, avant de se prononcer sur ledit rapport, désirent charger leurs experts d'un supplément d'enquête sur la situation des pays danubiens, le Conseil a décidé d'inscrire à

La XVI^{me} conférence internationale du travail

l'ordre du jour de sa prochaine réunion les mesures à prendre à la suite du rapport du comité financier. Il est entendu que le comité financier et les organisations techniques de la Société des Nations collaboreront avec les techniciens de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et de l'Allemagne et leur prêteront tout le concours désirable au cours de leurs travaux.

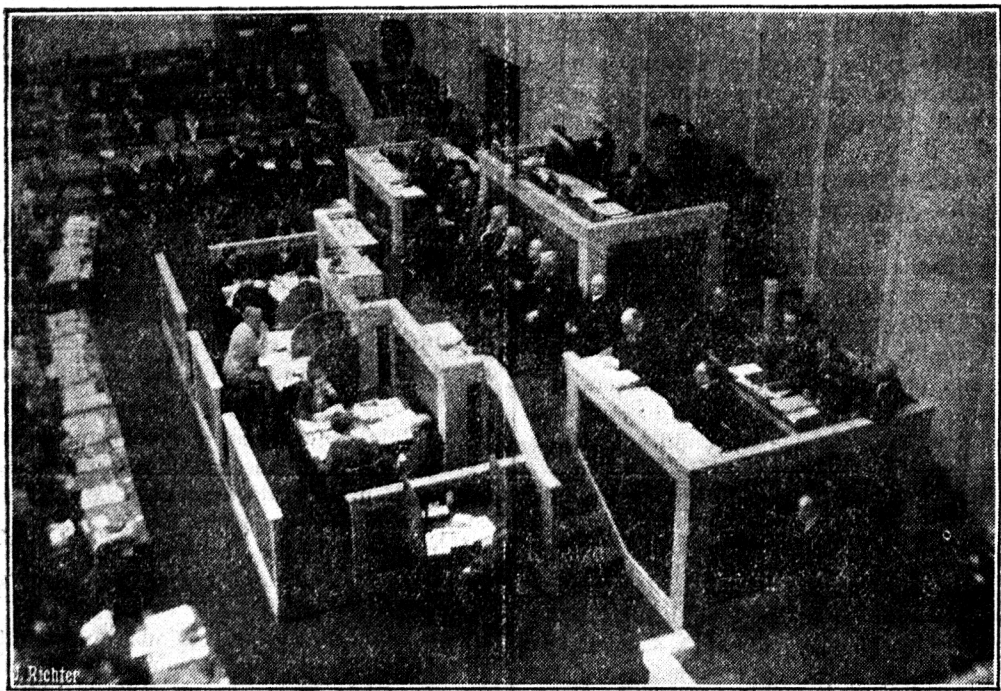
Le Bureau international du travail

La seizième conférence internationale du travail s'est ouverte hier mardi. A la tribune, avaient pris place MM. Motta, président de la Confédération, et Schulthess, conseiller fédéral, ainsi que les représentants des autorités cantonales et municipales de Genève.

Dans son discours d'ouverture, M. Mahaim, président du conseil d'administration, a rappelé d'abord la mémoire de son prédécesseur, M. Arthur Fontaine, puis celle de deux membres qui ont joué un grand rôle dans les travaux de l'organisation internationale du travail : Mgr Nolens, ministre d'Etat des Pays-Bas, et M. François Sokal, délégué de la Pologne. Quarante-sept Etats, membres de l'organisation, sont représentés. Au total, la conférence compte 145 délégués, accompagnés de 174 conseillers techniques.

Le président a exposé brièvement les quatre questions qui sont à l'ordre du jour de la conférence et relève l'importance particulière de la question de l'assurance invalidité, vieillissement, décès. Il a remercié ensuite les autorités qui assistaient à la séance inaugurale et a déclaré ouverte la 16^{me} session de la conférence internationale du travail.

L'assemblée a été à l'unanimité son président en la personne de M. Robertson, qui a joué un grand rôle dans le mouvement social du Canada.



LA SEANCE D'OUVERTURE

La conférence du désarmement

La discussion du projet de convention

La commission générale de la conférence du désarmement a poursuivi, hier matin mardi, sous la présidence de M. Henderson, la discussion des principes généraux soulevés par l'article 1^{er} du projet de convention.

Rappelons que cet article, qui définit la portée de la convention, est conçu dans les termes suivants :

« Les hautes parties contractantes s'engagent à limiter et, autant que possible, à réduire leurs armements respectifs, ainsi qu'il est prévu à la présente convention. »

M. Litvinof, au nom de la délégation soviétique, a proposé que, dans cet article, figurassent les principes généraux de la réduction obligatoire et substantielle et de la réduction progressive et proportionnelle. La délégation russe demande, pour éviter tout malentendu, la suppression du mot « limiter ».

En ce qui concerne la réduction proportionnelle, M. Litvinof propose de répartir les Etats en trois groupes distincts : celui des armées de moins de 30.000 hommes, qui ne seraient pas touchées ; celui des armées de 30 à 200.000 hommes, qui seraient réduites dans la proportion de 5 à 40 % et celui des armées de plus de 200.000 hommes, qui seraient réduites dans la proportion de 50 %. Seraient toutefois laissés en dehors des groupes les Etats déjà soumis à une réduction par suite de traités internationaux.

M. Tardieu a ensuite défendu les propositions de la délégation française, tendant à mettre les armes de guerre les plus puissantes au service d'une force internationale, contre la proposition américaine tendant à supprimer purement et simplement les catégories d'armes particulièrement offensives. Le président du Conseil français a exposé que la conférence s'est réunie moins pour humaniser et réglementer la guerre que pour organiser la paix, but du pacte de la Société des Nations.

Le projet de résolution américain

Voici le texte du projet de résolution que M. Gibson, délégué américain, a soumis lundi après midi, à la commission générale de la conférence de Genève :

Considérant que tous les Etats du monde ont les mêmes appréhensions légitimes au sujet de la défense de leur territoire et de leurs peuples ;

Considérant que beaucoup d'Etats ont à présent le sentiment qu'ils sont exposés à des menaces d'agression de la part de leurs voisins ;

Considérant que cette crainte d'agression est au premier chef motivée, et accrue, par l'existence d'armes qui peuvent annihiler les ouvrages de défense nationale tels que des fortifications, c'est-à-dire d'armes qui donnent la supériorité à l'attaque par rapport à la défense ;

Considérant que l'établissement d'une supériorité constante de la défense par rapport à l'attaque serait de nature à augmenter, dans tous les peuples de ces Etats, le sentiment de sécurité ;

Et considérant que la commission générale estime que l'abolition des armes agressives constituerait la condition première et essentielle non seulement de la réduction des armements, mais de l'établissement de la sécurité ;

La commission générale décide :
1. a) Les armes suivantes ont une valeur agressive particulière contre les défenses terrestres : tanks, artillerie lourde mobile et gaz. Elles doivent donc être, comme telles, abolies ;
b) Elle invite la commission terrestre à établir et à soumettre à la commission générale un plan pour le déclassement des tanks et des canons mobiles d'un calibre supérieur à 155 millimètres et en vue de l'abolition du recours aux gaz dans la guerre ;
c) et décide :

2. a) Il est également essentiel que les Etats s'engagent à ne pas se servir en cas de guerre des armes susmentionnées ;

b) Elle invite la commission politique à établir et à soumettre à la commission générale les textes envisagés.

M^{me} HANAU

Paris, 12 avril.

Les ouvriers qui avaient été chargés d'ouvrir les coffres-forts de la Banque de l'Union publique ont ouvert six coffres concernant le journal *Forces*.

Le directeur de la banque s'est refusé à assister à l'opération. Il a également donné l'ordre à son comptable de refuser de signer les scellés.

La délégation judiciaire s'est ensuite rendue au siège de l'ancienne *Gazette du franc*, afin de vérifier l'état des scellés qui ont été apposés samedi.

Paris, 13 avril.

M^{me} Hanau a été entendue, hier mardi, par le juge d'instruction, au sujet de l'inculpation d'action illicite sur le marché qui pèse sur elle. Après ses explications, M^{me} Hanau a ajouté quelques appréciations insultantes sur la justice et la magistrature, ce qui a amené

le parquet à décerner contre elle un nouveau mandat de dépôt. M^{me} Hanau a protesté à nouveau contre les accusations dont elle est l'objet.

Jusqu'ici, M^{me} Hanau est douc l'objet de trois inculpations diverses.

ANGLETERRE ET IRLANDE

Londres, 12 avril.

L'ensemble de la correspondance échangée entre le gouvernement de l'Etat libre d'Irlande et le gouvernement britannique a été rendu public par ce dernier, sous la forme d'un *Livre blanc*, dont voici la substance :

Dans sa communication du 22 mars, M. de Valera affirme que le serment n'est pas explicitement signifié dans le traité de 1921 et que, d'ailleurs, une raison de fait suffisait à justifier l'abolition du serment : la volonté exprimée par le peuple souverain.

Répondant le 23 mars à ce message, M. Thomas tenait, par contre, le serment d'allégeance pour nettement et explicitement mentionné dans le traité. D'autre part, le ministre des Domaines se déclarait informé, non officiellement d'ailleurs, de l'intention manifestée par le cabinet irlandais de renouer les annuités foncières. A ce sujet, le ministre britannique affirmait qu'un défaut de paiement serait une violation d'engagements d'honneur et de fait.

La réponse donnée par M. de Valera le 5 avril marque un changement de ton. Le président irlandais ne se préoccupe plus de considérations juridiques.

Le serment est intolérable au peuple ! Voilà la justification de sa répudiation. Quant à l'opinion anglaise d'après laquelle la mesure d'abolition serait un manque de parole, M. de Valera écrit expressément : « Les relations irlandais-britanniques sont, il est vrai, entachées de plus d'un manquement à la bonne foi, mais je dois vous rappeler que le coupable n'a pas été l'Etat libre d'Irlande. » Le chef républicain estime que le traité a été l'expression de la seule volonté anglaise. Si le peuple irlandais qui y était manifestement hostile l'a accepté, c'a été sous la menace d'une guerre imminente et terrible.

Puis, M. de Valera agite la question de la défense militaire. Il rappelle que la défense des côtes anglaises est encore entre les mains des autorités britanniques. La Grande-Bretagne prétend, dans le cas de guerre et de relations tendues avec une puissance étrangère, au droit d'imposer à l'Irlande des exigences qui, si elles étaient reconnues, feraient de la neutralité de l'Etat libre une pure fiction.

Enfin, M. de Valera signale que le serment d'allégeance a eu pour effet de créer une scission au sein du peuple irlandais. Ce serment, directement ou indirectement, a eu pour effet de faire peser sur le peuple irlandais un fardeau proportionnellement plus important que celui des réparations et des dettes de guerre sur le peuple allemand. (?)

En ce qui concerne les dettes foncières, le chef irlandais déclare qu'il serait obligé au gouvernement britannique de lui faire connaître quel est l'engagement formel et explicite pris par l'Irlande de payer ces annuités au commerce de la dette nationale. Il ajoute, d'ailleurs, que, si preuve est faite du bien-fondé des prétentions britanniques, tout engagement pris par l'Etat libre serait scrupuleusement respecté par son gouvernement.

M. Thomas, ministre des Domaines, a répondu à cette note sur le terrain même proposé par M. de Valera. Après avoir rappelé que les conditions mises en avant par le gouvernement irlandais dépassaient de loin l'origine juridique de la discussion, il a présenté les observations suivantes :

Lorsque l'Angleterre a signé avec l'Irlande le traité de 1921, c'était avec le désir sincère de mettre fin à la situation difficile qui existait entre les deux pays. Il est exact que ce traité n'a pas considéré l'unité de l'Irlande ; mais le gouvernement britannique estime que, si cette unité doit être réalisée, ce ne sera que sur la base de la fidélité à la couronne et au statut du *Commonwealth* britannique.

M. Thomas a rappelé que le serment d'allégeance est partie intégrante du traité. Quant aux annuités foncières, il s'est étonné que M. de Valera fût ignorant du caractère formel et explicite de l'engagement irlandais. La note conclut que le gouvernement britannique espère sincèrement maintenir des relations d'amitié avec l'Etat libre, mais que ces relations ne manqueraient pas d'être faussées par des manquements à des engagements librement acceptés.

La révolution de l'Equateur

Santiago (Chili), 12 avril.

On mande de Guayaquil (Equateur) : Les troupes gouvernementales ont fait prisonnier le chef du mouvement révolutionnaire, M. Mendoza, et avec lui tout l'équipage et les officiers du navire de guerre rebelle. La rébellion est terminée. Le gouvernement est entièrement maître de la situation.

Guayaquil, 13 avril.

Le fort de Punta-Piedras a été repris par les troupes gouvernementales. Les rebelles ont eu 4 tués et 16 blessés. Les fusiliers marins ont repris, d'autre part, les deux canonnières qui étaient tombées aux mains des rebelles.

Le déficit des Etats-Unis

Washington, 13 avril.

A la date du 9 avril, le déficit budgétaire avait presque atteint le chiffre de 2 milliards de dollars. Etant donné le paiement imminent des intérêts de la dette publique, il est à peu près certain que ce montant sera dépassé pour la fin de l'exercice financier américain.

La propagande communiste

Varsovie, 12 avril.

Dans l'arrondissement de Chelm et dans celui d'Hrobiezow, la police a découvert une vaste organisation communiste et a procédé à 100 arrestations.

Moscou, 12 avril.

De nouvelles instructions ont été données pour intensifier la propagande communiste en Roumanie et notamment en Bessarabie. Cette action ne doit pas seulement être faite auprès des ouvriers et des paysans mais aussi dans l'armée roumaine.

CHINE ET JAPON

Tokio, 13 avril.

Des dépêches officielles de Changhaï annoncent que les 3^{me} et 4^{me} bataillons des troupes de débarquement ont quitté Changhaï pour le Japon.

Tokio, 13 avril.

On mande de Changhaï que le comité d'experts de la conférence d'armistice a discuté, hier mardi, la question du stationnement des troupes chinoises à Poo-Tung. La délégation chinoise a été d'accord pour décider de ne pas cantonner de troupes à Poo-Tung, mais voit des inconvénients à prendre un engagement par écrit. Un projet de compromis sur ce point a été finalement déposé par les représentants des puissances neutres.

LA POLITIQUE EN ALLEMAGNE

Berlin, 12 avril.

La Diète de Prusse a adopté le nouvel article de son règlement intérieur qui exige la majorité absolue, au second tour de scrutin comme au premier, pour la nomination du président.

Il y a eu 228 voix pour et 3 abstentions. L'opposition n'a pas voté.

Le but de cette réforme est d'empêcher qu'un président nationaliste n'arrive au pouvoir à la faveur de la majorité relative, comme cela pourrait arriver après le renouvellement de la Diète, le 24 avril, où l'on prévoit que les hitlériens se renforceront considérablement.

Berlin, 13 avril.

Le comte Westarp annonce la constitution d'un nouveau parti politique, en vue des élections à la Diète prussienne. Le nouveau parti portera le nom de : « Front national des classes allemandes » et réunira le parti économique et le parti populaire national-chrétien.

Les zones franches

Annecy, 13 avril.

400 agriculteurs de la zone sarde, réunis à Annemasse, ont décidé de solliciter de M. Tardieu, pendant son séjour à Genève, un entretien pour lui exposer leurs doléances. Ils demandent au gouvernement français d'insister pour assurer le maintien en franchise de l'importation à Genève de toute la production agricole de la zone sarde, franchise qu'ils sont disposés à défendre énergiquement.

ATTENTAT EN SYRIE

Beyrouth, 12 avril.

M. Foubai Barakat, ancien président de l'Etat de Syrie, chef de la liste élue à Alep, a été attaqué par un individu qui a tenté de lui porter des coups de couteau. M. Foubai n'a pas été atteint, mais l'un de ses amis a été grièvement blessé. Le meurtrier a été abattu d'un coup de revolver. Son état est désespéré.

Nouvelles financières

Les finances allemandes

Les conversations relatives à la prolongation du crédit de 125 millions de dollars accordé à l'Allemagne en octobre 1930 par un consortium international sont près d'être terminées. Ce crédit va être prolongé jusqu'au 10 novembre 1933. Le taux de l'intérêt sera de 6 %.

La prolongation est accordée à la condition que 15,5 millions de dollars soient remboursés en juillet 1932.

Le taux de l'escompte privé a été réduit d'un huitième hier mardi. Il est de 5 1/16 et de 4 1/16 % respectivement pour l'offre et la demande.

Les forces motrices vaudoises

La compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe a réalisé en 1931 un bénéfice net de 1.168.385 fr. permettant la répartition d'un dividende de 8 %. L'Etat de Vaud touchera 653.524 fr.

Echos de partout

LES HONORAIRES DE HITLER

Le métier de chef des nationalistes-sociaux allemands est un bon métier. On a, en effet, publié, en Allemagne, un relevé des honoraires mensuels d'Adolf Hitler : il n'est pas encore près d'être réduit à la misère.

Le chef raciste touche, en effet, la moitié de tous les revenus de la maison Eber, de Munich, où paraît toute la littérature nationaliste-sociale. Pour l'année passée, la somme s'est élevée à 240.000 francs. Ce n'est pas tout : en tant que chef du parti, il touche un traitement mensuel de 1500 francs. En outre, il se fait payer chacun de ses discours : cela explique peut-être pourquoi il parle si souvent. En 1930, ses honoraires se sont élevés à 200.000 francs. Pour finir, il reçoit encore 6000 francs comme fonctionnaire de la République de Brunswick.

MOT DE LA FIN

— A quoi reconnaissez-vous un champignon vénéneux ?
— Aux coliques que ça donne.

Confédération

La Suisse fournisseuse d'armes

Le conseiller national Welti, de Bâle, avait posé le 7 mars une petite question concernant la fabrication privée d'armes et de munitions en Suisse pour des Etats étrangers. M. Welti désirait obtenir plusieurs renseignements. Il demandait notamment s'il était vrai que le Département militaire fédéral eût lui-même ravitaillé en armes et en munitions un Etat de l'Orient faisant limite à l'Union soviétique.

La réponse du Conseil fédéral est la suivante :

1^o Le Conseil fédéral sait qu'en Suisse quelques maisons fabriquent des armes. Comparées au commerce international des armes, les livraisons de ces maisons sont des plus modestes. Elles ne sont ni destinées ni propres à ravitailler d'autres pays pour une guerre de pillage et de conquêtes, ne serait-ce qu'à cause de leur nature et de leur peu d'importance.

2^o Il est exact que la fabrique d'armes fédérale de Berne s'est chargée de livrer à un Etat d'Orient 400 mitrailleuses avec canons de rechange, des caissettes à cartouches (environ 5000) et des bâts (au nombre de 1140). Elle n'a pas livré de cartouches. Le contrat y relatif de mars 1931 a été conclu avec l'assentiment du Conseil fédéral. L'Etat en question hésitait entre une maison anglaise et la Suisse. Il finit par donner sa commande à un établissement fédéral. Cette commande a permis d'occuper un grand nombre d'ouvriers dans les ateliers fédéraux ainsi que dans l'industrie privée. Les ateliers fédéraux étaient, en outre, heureux de pouvoir fabriquer des mitrailleuses en nombre dépassant les besoins du pays.

3^o Les lois en vigueur ne donnent pas au Conseil fédéral le droit d'interdire la fabrication privée des armes et aucune convention internationale ne nous impose l'obligation de restreindre le commerce des armes.

La fabrication et le commerce des armes sont, d'ailleurs, intimement liés aux problèmes du désarmement. Ils ont fait à Genève l'objet de nombreuses délibérations. L'idée prédominante a toujours été que seules les entreprises d'Etat devaient être autorisées à fabriquer des armes et à les mettre dans le commerce ou tout au moins que la fabrication et la fourniture privées des armes devaient être étroitement contrôlées par l'Etat. En autorisant la fabrique d'armes fédérale à fournir à un Etat étranger certaines armes nécessaires à sa défense, le Conseil fédéral a agi absolument dans le cadre de ces principes.

Nous préférons que la Suisse ne fournisse d'armes à personne et n'en fabrique que pour sa défense.

Nos fonctionnaires



Le Dr FLÜCKIGER, le nouveau chef de l'Office vétérinaire fédéral

M. le Dr Gottlieb Flückiger, d'Auswil (Berne), est âgé de 40 ans. Il a fait d'excellentes études à l'université de Berne et des stages dans des instituts scientifiques de Francfort et de Postdam. Il fut, de 1918 à 1921, vétérinaire de la ville de Berne et vice-directeur des abattoirs. Le 1^{er} décembre 1921, il fut nommé vice-directeur de l'Office fédéral.

France et Suisse

M. Schulthess, conseiller fédéral, chef du Département de l'économie publique, venu à Genève pour assister à la séance d'ouverture de la conférence internationale du travail, a profité de son séjour pour faire visite à M. André Tardieu. La conversation, qui a duré une demi-heure, a eu plutôt le caractère d'un échange d'impressions.

D'autre part, nous apprenons que M. Paul-Boncour, retenu à Genève par ses fonctions de délégué permanent de la France, auprès de la Société des Nations, et de président en exercice du Conseil, ne pourra pas se rendre à La Haye. C'est le professeur Basdevant, jurisconsulte du ministère des affaires étrangères, qui représentera la France dans l'affaire des zones, devant la Cour internationale de justice.

Affaires neuchâteloises

Le compte d'Etat. — Le Comptoir de Neuchâtel. — La situation de La Chaux-de-Fonds.

La Chaux-de-Fonds, 12 avril.

Comme la Liberté l'a annoncé, les comptes de l'Etat de Neuchâtel pour 1931 sont loin d'être brillants. Il fallait s'y attendre, d'ailleurs. Et le déficit de 2,544,590 fr. 25 n'a dû surprendre personne. Il convient de souligner, toutefois, qu'il dépasse de loin les prévisions budgétaires. Il est vrai que le budget pour l'année écoulée a été établi à une période relativement prospère. La crise n'était alors qu'à ses débuts. Et on ne pouvait certes pas penser qu'elle durerait aussi longtemps. Le compte d'Etat, tel qu'il ressortait du budget pour 1931, prévoyait 16,671,941 fr. de dépenses et 15,031,088 fr. de recettes; d'où un déficit de 1,640,853 fr. Le compte final se solde donc par un surplus de déficit de 900,000 fr.

Ce résultat est honorable, si l'on songe que, en cours d'exercice, les dépenses extrabudgétaires se sont élevées à 1,619,101 fr. Sur cette somme, plus d'un million a été dépensé pour les secours de chômage. Grâce à la prudence de son administration, le gouvernement a réussi, en limitant quelque peu ses dépenses et en augmentant de même ses recettes, à améliorer sensiblement le résultat de l'exercice. Sans doute, le déficit réel est énorme (il représente plus de 20 fr. par tête d'habitant), mais on peut dire qu'il était inévitable. Il faut se souvenir, en effet, que le canton de Neuchâtel, canton en majorité industriel, est plus frappé que d'autres par la crise mondiale. Fatalement, ses budgets devaient en subir les conséquences. Et celles-ci ne laissent pas d'être désastreuses.

Le pis est que la situation financière du pays ne va pas en s'améliorant. Le budget pour l'année présente est loin de marquer un progrès. Bien au contraire. Ne prévoit-il pas un déficit de 2 millions et demi également? Et qui nous dit que ce déficit ne sera pas largement dépassé?

Sans doute, le peuple neuchâtelois a fait preuve de charité, voire d'un remarquable esprit de sacrifice: il a voté un impôt extraordinaire de crise. Mais celui-ci ne payera pas, hélas! tous les excédents de dépense.

Dans ces conditions, on ne voit qu'une solution: faire des économies. On se souvient que, en son temps, une commission extraparlamentaire avait été consultée par le Conseil d'Etat. Dès lors, on n'a plus entendu parler de cet important problème. Serait-ce que le gouvernement n'y pense plus? Non, certes. Il y pense même plus que jamais. Cependant, il ne travaille pas au grand jour. Il prépare maintenant des propositions précises, qui seront soumises prochainement à l'approbation du pouvoir législatif. De sorte que nous ne tarderons vraisemblablement pas à être fixés sur ses intentions.

En dépit de la crise qui les frappe durement, les horlogers ne se découragent pas. Ils ont mis à profit le repos forcé que leur imposait le marasme des affaires, pour se livrer à des recherches fort intéressantes de nouveautés et de perfectionnements. Le fruit de leurs patients efforts, ils l'ont exposé d'abord à la Foire de Bâle, où le stand de l'horlogerie a été certainement l'un des plus remarqués, et puis au Comptoir de Neuchâtel, qui s'est ouvert jeudi dernier, et qui, quoique plus modeste, a connu, lui aussi, un indéniable succès.

Pour la première fois, cette année, les dirigeants du Comptoir ont eu l'heureuse idée de créer, dans le sein même de l'exposition, un stand de l'horlogerie. Malgré les difficultés de l'heure, leur initiative reçut de nombreux industriels un accueil favorable. Et l'on peut dire que l'exposition horlogère constitue l'une des attractions du Comptoir de 1932.

Des initiatives de ce genre nous paraissent dignes d'être encouragées parce qu'elles permettent à nos industriels d'offrir à la population suisse la primeur de leurs produits. En effet, on ne saurait nier que l'horlogerie a par trop ignoré jusqu'à ce jour le marché intérieur. Avant tout industrie d'exportation, elle ne s'est pas assez préoccupée de soigner les clients du pays. Pourtant, la Suisse est dans le monde l'un des marchés les plus riches et les plus solides.

Il va sans dire que la population suisse, quelque riche qu'elle fût, ne suffirait pas, à elle seule, à absorber tous les produits horlogers. Le marché extérieur est donc indispensable. Toutefois, il ne convient pas de dédaigner les possibilités d'écoulement que nous offre le pays.

La crise a eu ceci de bon qu'elle a fait réfléchir nos industriels. Ils ont compris que les foires comme celles de Bâle ou de Neuchâtel étaient là pour les servir auprès du public suisse, qui ignore tout ce qui se fait chez nous.

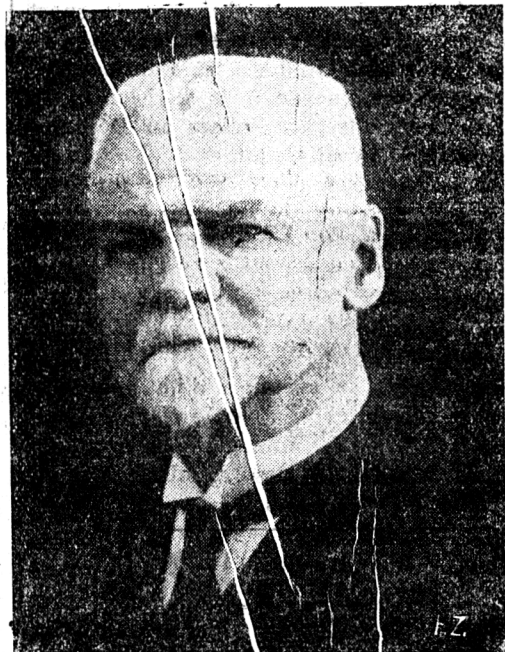
Rappelons que le Comptoir de Neuchâtel n'a lieu que tous les deux ans. Cependant, il est probable que l'exposition horlogère, si elle rencontre le succès qu'on espère, sera organisée annuellement. Ainsi donc, les fabricants d'horlogerie entreront plus souvent en contact avec le public de chez nous. Et ces échanges ne pourront avoir que d'heureux effets pour l'industrie de la montre.

On sait que La Chaux-de-Fonds est une des villes suisses les plus éprouvées par le chômage. Si, dans le canton, le chômage atteint le dixième de la population, à La Chaux-de-Fonds il en atteint le cinquième. On comprend qu'une situation aussi grave n'ait pas été sans alarmer les autorités de la ville. A la demande du syndicat patronal des producteurs de la montre, le conseil communal a convoqué, pour lundi prochain, un certain nombre de personnalités. Une commission sera probablement nommée, qui aura pour tâche d'examiner la situation et d'étudier les mesures susceptibles de ramener quelque activité au sein de l'industrie chaux-de-fonnaire.

Les élections bâloises

Les résultats définitifs des élections au Grand Conseil de Bâle-Ville sont maintenant connus. Les 130 sièges se répartissent comme suit: radicaux 25 (jusqu'ici 20), libéraux 17 (19), parti bourgeois 14 (16), parti populaire catholique 14 (13). Les partis bourgeois avaient conjointement leurs listes. Ils obtiennent ensemble 70 sièges (68). Le parti évangélique populaire obtient 3 mandats (3), les socialistes 38 (34) et les communistes 19 (25). La physionomie de l'Assemblée, en ce qui concerne les principaux chefs politiques, reste à peu près inchangée.

NOS INGÉNIEURS



M. LARGIADÈR, ingénieur, secrétaire général de la Société électrotechnique suisse et de l'Union suisse des centrales électriques, qui vient de prendre sa retraite.

LA POLITIQUE EN APPENZELL

Le parti progressiste bourgeois des Rhodés-Extérieures d'Appenzell a pris position à l'égard de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat pour le remplacement de M. Eugster-Züst, socialiste, démissionnaire.

L'assemblée des délégués a décidé de repousser la candidature de M. Fisch, proposée par les socialistes, et de présenter à la Landsgemeinde trois candidats pour le siège vacant, à savoir M. Albert Baumann, ancien député à Hérissau, le Dr Emile Schiess, secrétaire du Conseil d'Etat, à Hérissau, et M. Ernest Tanner, maire de Teuten.

AVIATION

La liaison Paris-Genève

Une nouvelle berline biplan, venant de Meaulte (Somme), est arrivée au Bourget, près Paris, samedi, après midi.

Après l'aménagement intérieur qu'on va poursuivre activement à la division d'entraînement militaire du Bourget, cet appareil sera mis, à Genève, à la disposition de la délégation française à la Société des nations.

Pour le tourisme aérien

Le constructeur français Farman procède actuellement à la mise au point de son avion de tourisme 351, moteur Renault 95 CV. Cet appareil, qui est à conduite intérieure, est biplace.

Records de durée

La compagnie allemande de navigation aérienne Lufthansa vient de faire connaître quelques résultats remarquables réalisés par les meilleurs avions en service sur ses lignes: l'avion Dornier-Merkur C. H. 171 (7 passagers, 1 pilote, 1 mécanicien) a enregistré 1435 heures de vol et le moteur, 1352 heures de fonctionnement sans réparation; le Merkur-C. H. 142 (même équipage) a volé 1654 heures et son moteur a tenu 1033 heures sans révision; le Merkur D. 711 vient de dépasser les 500,000 kilomètres sans aucune avarie ni réparation. Il est en service depuis 1925.

(Les deux premiers avions sont, sauf erreur, en service en Suisse.)

Pour la langue française

Il a le décret à une jambe. Le mot décret employé dans cette phrase est un mot patois pour signifier que la jambe a décaillé d'une façon anormale. On peut parler du décret de la lune, mais ce terme est réservé à l'astronomie. Pour exprimer le phénomène visé par le mot patois décret, on emploie, en français, le mot atrophie; l'atrophie d'un membre, l'atrophie des muscles du bras ou de la jambe.

CHANGES A VUE

Table with columns for location (Paris, Londres, Allemagne, etc.) and exchange rates (Achat, Vente).

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Les ravisseurs de l'enfant Lindbergh

D'après le correspondant américain d'un journal anglais, Lindbergh confirme qu'il a payé 50,000 dollars à de prétendus ravisseurs de son bébé contre promesse qu'ils lui révéleraient l'endroit où il pourrait le reprendre.

Le colonel Schwartzkopf, chef de la police de l'Etat de New-Jersey, a, d'autre part, publié une déclaration révélant que le bébé n'a pas été retrouvé au lieu indiqué; un délai de plusieurs jours avait cependant été donné aux prétendus ravisseurs pour tenir leurs promesses.

Le colonel Lindbergh a fait connaître, de son côté, qu'il avait pris note des numéros des billets de banque au moyen desquels il paya d'avance la rançon.

Les numéros de ces billets ont été communiqués par les autorités fédérales à toutes les banques, mais la circulaire ne fait pas mention du cas Lindbergh. L'infortuné père, redoutant que les bandits ne l'accusent d'avoir manqué à ses engagements de ne pas essayer de révéler leur identité à la justice, a fait publier un communiqué où il déclare qu'il a seulement demandé la collaboration du gouvernement fédéral pour ne négliger aucun moyen d'accroître ses chances de retrouver son fils.

Le colonel Lindbergh déclare, en outre, dans son communiqué qu'il n'a pas le moindre doute que ceux auxquels il a payé la rançon étaient réellement en possession de son enfant. Il croit qu'il a été joué et que les bandits tenteront ultérieurement de lui extorquer une autre somme.

D'après ce récit, que rapporte le correspondant du Times à New-York, le colonel Lindbergh et ses conseillers, d'une part, et les agents des ravisseurs, d'autre part, se rencontrèrent le samedi, 2 avril, dans un hangar à bateaux sur une île de Long-Island-Sound, à quelques milles de New-York. C'est là que furent payés les 50,000 dollars, les agents des bandits examinant minutieusement les billets de banque pour s'assurer qu'ils ne portaient aucune marque susceptible de les trahir.

Le colonel Lindbergh quitta alors l'île en avion pour Martha's Vineyard, où il entra en communication avec un bateau du large pour savoir l'endroit où le bébé devait lui être remis.

L'odyssée du « Chaco »

On n'a pas oublié l'extraordinaire randonnée du navire argentin Chaco, qui transporte une centaine de « repris de justice » — pour la plupart Italiens, Russes, Tchèques et Lithuaniens — que le capitaine n'a pu débarquer ni en France, ni en Italie, ni même à Dantzig. Ce navire vient de quitter Gênes pour Londres, où le capitaine espère débarquer ses passagers.

A la suite du refus par maintes autorités étrangères d'accorder l'accès de leur territoire à ces déportés, le capitaine du Chaco a décidé, en effet, sous sa responsabilité et sans consultation avec les autorités anglaises, de se rendre à Londres. Un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur britannique, interrogé sur l'accueil qui sera fait aux déportés, a déclaré: — Nous n'avons pas été avertis de la venue ici du Chaco. Il appartiendra éventuellement au service d'immigration de prendre une décision.

On tient généralement pour improbable que la Grande-Bretagne se montre plus hospitalière que les autres pays.

Un célèbre médecin assassiné

Hier mardi, à Vienne, en pleine rue, M. Gustave Alexander, spécialiste pour les maladies des oreilles et célèbre professeur de l'Université, a été tué de trois coups de revolver en plein cœur. Le meurtrier a essayé de s'enfuir, menaçant la foule de son revolver, mais des passants ont réussi à le saisir pour le remettre à la police. C'est un Tchéque, Johann Soukop, tailleur. Il a déclaré avoir tué M. Alexander, parce que celui-ci entendait le priver du fruit de son travail.

M. Alexander avait cinquante-neuf ans.

Empoisonnement

A Durban (Afrique du sud), à la suite d'un banquet donné en l'honneur de M. Weizmann, ancien président de l'organisation sioniste mondiale, M. Weizmann et trente invités souffrirent d'empoisonnement intestinal.

Le naufrage d'un voilier français

Un télégramme de Corcubion (Espagne) signale au port de Saint-Malo que quatre marins naufragés du Rouzier ont été débarqués par le vapeur Gogostar, à Corcubion.

Un navire échoué

On annonce que le vapeur japonais Taisei Maru de 360 tonnes s'est échoué au large de Oki haya (une des îles du Japon). Le navire, qui transportait 59 pêcheurs et leurs familles à Paramuschip (île des Kouriles), serait en danger immédiat, aucun bateau ne pouvant approcher en raison de la grosse mer.

Un canot qui chavire

Lundi, au cours d'une violente tempête, un canot à chaviré au large des îles Batan (Philippines). Six des vingt-cinq occupants ont été sauvés. Les dix-neuf autres manquent.

SUISSE

L'héritage d'Abdul Hamid

Le baron Lemhény, directeur de la compagnie créée, en Amérique, pour la réalisation de l'héritage du sultan Abdul Hamid, a été remis en liberté, hier, mardi après midi. L'enquête n'est pas encore terminée, mais, d'après l'opinion du juge instructeur et du procureur général, il n'existe pas de motif pour maintenir Lemhény en prison.

Dernière heure

CHINE ET JAPON

Tokio, 13 avril.

On mande de source autorisée que le Secrétariat de la Société des nations a conseillé à la Chine de continuer les négociations en vue de la conclusion d'un armistice, au lieu de faire appel à la Société des nations.

La presse française mécontente des Etats-Unis

Paris, 13 avril.

La presse française critique vivement les propositions faites par M. Gibson, au nom des Etats-Unis, à la conférence du désarmement. (Voir 2^{me} page.)

Les journaux qualifient l'intervention américaine de manœuvre et de coup de théâtre. Ils inanimement le procédé de M. Gibson, qui n'a pas préalablement pressenti les délégations des Etats intéressés.

Quant au contenu de la proposition américaine, il est qualifié de démagogique. On constate qu'elle ne vise que les armements terrestres et qu'elle exclut ainsi la réciprocité, ne parlant par des armements navals.

La presse française dénonce la proposition américaine comme une manœuvre pour évincer le plan Tardieu et esquiver la discussion sur le contrôle et les sanctions et sur l'idée d'une organisation internationale de la paix.

Hitler et les voix communistes

Berlin, 13 avril.

La presse modérée et socialiste se déclare satisfaite de la journée de dimanche, qui a consacré la réélection du maréchal Hindenburg à la majorité absolue avec 6 millions de voix d'avance sur son concurrent et 5 de plus que le président n'en avait obtenu en 1925.

Le gain de 2 millions réalisés par Hitler n'est pas pris au tragique. Beaucoup le prévoyaient. Tel le président Loebe, qui donnait au chef nationaliste-social, deux jours avant le scrutin, 14 millions de voix. On fait remarquer que ce gain ne représente pas des voix nationalistes-sociales, mais une partie des voix de M. Dusterberg et au moins un demi-million de communistes. Ce dernier détail est naturellement le plus commenté. Les journaux de Hitler prétendent que c'est le président Hindenburg qui aurait bénéficié des bulletins communistes, mais ils sont bien seuls à le prétendre.

De plus, les nationaux-allemands jusqu'aux communistes eux-mêmes, tout le monde reconnaît ce fait qui devient de moins en moins contestable si l'on totalise les votes non seulement par circonscription, mais par ville et par section. Il y en a eu un assez grand nombre où Hitler a gagné plus de voix dimanche que n'en avait eu M. Dusterberg au premier tour, et ce sont toujours celles où M. Thalman en a perdu le plus. La proportion des forces des deux partis de droite ressort donc assez nettement des deux tours de scrutin et il n'est pas probable qu'elle se modifie d'ici douze jours. Ce qui est plus incertain, c'est la proportion d'électeurs du président Hindenburg qui voteront le 24 avril pour les partis du centre droit.

A la Diète prussienne

Berlin, 13 avril.

La modification du règlement de la Diète (voir 2^{me} page) a été combattue par les conservateurs populaires (conservateurs libéraux), les nationalistes, les communistes, le groupe économique, le groupe agraire et les chrétiens-sociaux.

Les opposants ont fait valoir qu'il était inadmissible que la Diète sortant de charge anticipât sur les décisions de la prochaine Diète en modifiant le règlement pour assurer au parti actuellement prépondérant (les socialistes) la présidence de la Diète à dire.

D'ailleurs, la nouvelle Diète n'aura qu'à défaire la décision de l'ancienne.

Le chef du gouvernement prussien, M. Braun, était opposé à cet expédient; le chancelier Brüning, également.

Néanmoins, les partis gouvernementaux (socialistes, Centre et radicaux) ont persisté dans leur idée de barrer le chemin de la présidence à un nationaliste.

Ils comptent que la nouvelle Diète ne pourra pas révoquer cette décision, parce qu'il n'y aura jamais le quorum voulu sans eux.

Les bagarres politiques en Allemagne

Ludwigsbourg, 12 avril.

(Wolff.) — D'après un journal socialiste, au cours d'une réunion troublée par les nationalistes-sociaux, la police est intervenue, avec deux matrasques. Une explosion se produisit peu après, du côté de la tribune, et les assistants ont été pris de panique, en voyant se dégager de la fumée d'une boîte contenant de la poudre à canon et du carbure.

Les éruptions volcaniques de l'Amérique du sud

Buenos-Ayres, 13 avril.

(Havas.) — La pluie de cendres a cessé, à Buenos-Ayres, mais un brouillard épais persiste. A Malargua, l'atmosphère est imprégnée maintenant d'une odeur de soufre. Des nuages rougeâtres couvrent le sol. Les camions de secours envoyés n'ont pu arriver à cause de l'amoncellement de cendres.

M. Hoover

abandonnerait son traitement

Londres, 13 avril.

Le correspondant du News Chronicle à New-York annonce qu'afin d'alléger les charges du pays, le président Hoover aurait offert d'abandonner ses émoluments s'élevant à 75,000 dollars et de rester en fonctions moyennant un dollar par an.

Condamnation à la peine capitale

Palerme, 13 avril.

La Cour d'assises d'Agrigente (Sicile) a condamné à mort un jeune homme de vingt-deux ans, A. Porello, qui, en décembre dernier, près de Licata, en Sicile, pour ne pas avoir à payer une dette de 200 livres, avait tué son créancier d'un coup de fusil. Puis, craignant d'être dénoncé par un garçonnet de douze ans, qui avait été témoin du crime, il l'avait également assassiné à coups de couteau. Cette condamnation à la peine capitale est la troisième prononcée en Italie depuis l'entrée en vigueur du nouveau code pénal.

Le retour du zeppelin

Friedrichshafen, 12 avril.

(Wolff.) — Le Graf-Zeppelin est rentré d'Amérique ce matin, mercredi, à 8 h. 10, et a atterri à 8 h. 22, après cent heures de vol par vent contraire. Il avait à bord onze passagers: il avait survolé Bâle à une faible altitude, peu avant 7 heures.

Aviateur tué

Naples, 13 avril.

Par suite d'une fausse manœuvre, un avion de l'aérodrome de Naples, piloté par le lieutenant Giorgio Savurino, est allé heurter une cheminée d'usine, non loin du terrain d'aviation. L'appareil s'est écrasé sur le sol et le pilote a été tué sur le coup.

Les monnaies papales

Rome, 13 avril.

La Monnaie italienne a reçu dernièrement quelques kilogrammes d'or, destinés à la frappe des monnaies pontificales, qui porteront le millésime de 1931. Elles seront les seules pièces qui porteront un millésime, et elles ne serviront qu'à satisfaire les demandes des collectionneurs. La série commémorative en 10,000 exemplaires de 1929, hors commerce, est presque épuisée. En 1930 furent frappées seulement 1000 pièces en or, en plus des monnaies divisionnaires en argent, nickel et en bronze, établies par la convention monétaire entre l'Italie et l'Etat de la Cité du Vatican.

Le colonel Lindbergh a versé 500,000 francs

New-York, 13 avril.

On apprend aujourd'hui que le colonel Lindbergh a versé non pas une somme de 50,000 dollars, mais une somme double, soit 500,000 francs, pour la rançon de son fils qui, d'ailleurs, ne lui a pas encore été rendu.

Le premier versement de 50,000 dollars avait été effectué par le colonel afin de prouver sa bonne foi. Après l'aboutissement ou plutôt le prétendu aboutissement des négociations, le colonel Lindbergh a versé une seconde somme de 50,000 dollars.

Déraillement au Japon — 11 tués

Tokio, 12 avril.

Le Nichinichi annonce qu'un convoi militaire a déraillé à 16 kilomètres environ à l'est de Karlsruhe. Le train est tombé dans un ravin. Une explosion s'est ensuite produite. Onze officiers et hommes de troupe ont été tués. On compte quatre-vingt-douze blessés, dont onze grièvement.

Une fermière en Lithuanie a donné le jour à cinq enfants

Londres, 13 avril.

On mande de Kovno à l'agence Reuter que la femme d'un fermier de Birky (Lithuanie) a donné le jour à cinq enfants, dont trois garçons et deux filles.

La mère et les cinq nouveau-nés vont aussi bien que possible.

SUISSE

Une bombe à Zurich

Zurich, 12 avril.

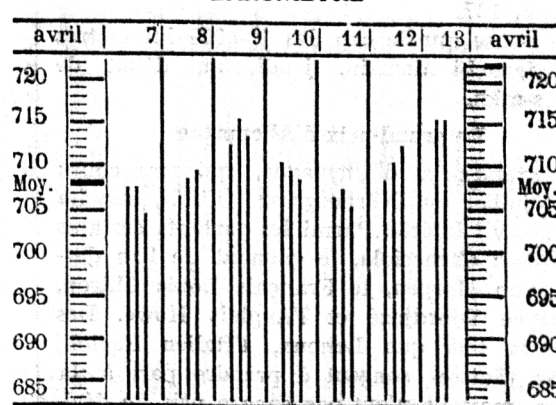
Mardi, vers 10 heures du soir, le groupe d'infirmiers de la police municipale a dû intervenir avec les pompiers dans une rue où venait de se produire une forte détonation. Une bombe puissante avait été placée sur le rebord d'une fenêtre de la Maison des Italiens. L'édifice, dont la construction venait d'être terminée, a été endommagé. Toutes les vitres du bâtiment et celles des maisons situées en face ont sauté. Les échafaudages ont également souffert.

L'édifice, construit par la colonie italienne devait servir d'orphelinat et de siège de la société italienne. Le concierge venait d'emménager. On ignore s'il s'agit d'un attentat politique ou d'un acte de vengeance de la part d'un ouvrier congédié par l'entrepreneur.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

13 avril

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE

Table with columns for temperature readings (7 h. m., 11 h. m., 7 h. soir) for April 7th to 13th.

Après les fêtes du jubilé de Notre-Dame du Puy

Le Puy, 11 avril.

Le XXIX^{ème} grand jubilé de Notre-Dame du Puy, le dernier du siècle, a vu se dérouler les plus belles solennités.

Des diocèses voisins, de toutes les parties de la France, des foules se succédaient chaque jour sur les parvis de la cathédrale. De 7 heures à midi, les messes de pèlerinages se succédaient ; la sainte communion était distribuée sans interruption ; 20.000 personnes pouvaient chaque matin prendre part aux pèlerinages organisés. Les diocèses de Viviers, Mende, Saint-Flour, la région de Saint-Etienne envoyèrent chacun de 5000 à 7000 pèlerins, et durant l'après-midi, isolés ou en groupe, d'autres encore s'agenouillaient sur les dalles, priaient avec ferveur la Vierge de l'Annonciation. Il y avait tant d'intentions à lui recommander ! Ce fut le temps des grâces ; toute la France est venue supplier celle qui peut la sauver.

En voyant prier et communier ces hommes et ces femmes, paysans et paysannes, soucieux de renouveler et d'augmenter leur foi et leur amour en Notre-Dame, ces jeunes gens avides de vie intérieure, décidés à reconstruire la France chrétienne, ces enfants, croisés de l'Eucharistie, on comprenait qu'il s'agissait là non d'une manifestation passagère, mais qu'une grâce puissante conduit ce peuple aux pieds de la Reine de Miséricorde.

La journée de clôture, dimanche, 10 avril, fut un spectacle grandiose. De toutes les directions, trains spéciaux, autocars, amenèrent au Puy les 100.000 pèlerins du dernier jour. Dans la cathédrale, réservée aux hommes, messe pontificale par S. Em. le cardinal Verdier. Autour de l'autel, étaient rangés 128 drapeaux ; 150 enfants ou séminaristes exécutèrent la *Messe du Pape Marcel*, de Palestrina. Le *Credo*, chanté par 6000 hommes, fut émouvant.

Une autre messe fut célébrée sous le porche, au sommet des Grands Escaliers. Au flanc de la montagne, dans les rues voisines, la foule immense et recueillie apercevait le prêtre, bien au-dessus des têtes, offrant à Dieu le saint sacrifice. Ce fut vraiment la prière publique, orientant tous les regards vers le ciel. On peut évaluer à 30.000 le nombre des assistants.

L'après-midi, une procession de 10.000 personnes environ, escortant la statue de la Sainte Vierge, eut peine à se frayer un passage dans les rues de la ville. On y remarquait 600 cheminots avec leurs drapeaux et un millier de « Pénitents blancs » dans leur curieux costume du moyen âge.

S. Em. le cardinal de Paris, Leurs Excellences Mgr de Lobet, archevêque d'Avignon, Mgr Rousseau, évêque du Puy, Mgr Lecœur, évêque de Saint-Flour, Mgr Moury, vicaire apostolique de la Côte d'Ivoire, Mgr Chassignon, évêque d'Autun, Mgr Grenie, du Mans, Mgr Castel, de Tulle, Mgr Audoulet de Blois, Mgr Chailliol, évêque de Rodez, Mgr Pasquet, évêque de Seez, Mgr Harscouët, de Chartres, Mgr Gerlier, de Tarbes et Lourdes, Mgr Mar-motta, de Saint-Dié, Mgr Durieux, de Viviers, y figuraient, ainsi que les Abbés de Solesmes et d'Aiguebelle.

Sur la place du Breuil, qui contenait la procession et la foule, Mgr Gerlier précisa les résolutions que chacun devait prendre pour tirer profit de cette grâce du jubilé, et dans une péroraison éloquent, s'adressant à ceux qui auraient résisté jusqu'à présent à l'appel de la grâce, il les somma de se rendre à la Vierge, Mère du Christ Jésus, que l'on vénère au Puy.

Puis, la procession se remit en marche vers la cathédrale, par les rues pittoresques du vieux Puy, et tout entière, elle se massa, augmentée d'une foule plus dense encore, sous le porche, sur les Grands Escaliers, débordant les rues et les places, accrochée aux fenêtres et aux balcons.

S. Em. le cardinal Verdier, après avoir dit son admiration pour la foi des pèlerins, souligna le sens spirituel du jubilé.

Mgr Rousseau prononça ensuite la consécration solennelle de son diocèse à la Très Sainte Vierge Marie, consécration qui se terminait en prière pour Notre Saint-Père le Pape, pour l'Eglise et la France.

Puis, l'ostensoir se leva en une longue bénédiction sur les assistants et sur la ville, tandis que, à plus de 100 mètres au-dessus de tous, la statue colossale de Notre-Dame de France souriait à tout ce peuple agenouillé.

A minuit, le dernier jubilé était clos. Il durera dans les cœurs.

L. Danel, S. J.

Automobilisme

Les records de durée

Les derniers records établis par la voiture Citroën six-cylindres qui tient la piste à Monthéry, près Paris, depuis plus d'un mois sont les suivants : 35 jours : 88.475 km. moy. 105 km. 328. 36 jours : 90.864 km., moy. 105 km. 167.

On pense que le cap des 100.000 kilomètres sera franchi demain, jeudi, au début de l'après-midi.

Le grand-prix d'Allemagne

Le grand-prix d'Allemagne, qui sera couru le 17 juillet au Nürburgring (Eifel), suscite déjà un vif intérêt. Parmi les partants certains en note : Caracciola, le gagnant de l'an dernier, Von Morgen, le Français Louis Chiron, le prince Djordjéz et l'Anglais Howe. Des coureurs tels que Lehoux, l'Italien Fagioli, Stuber (Suisse) songent à prendre part à la course, mais ils n'ont pas encore pris de décision définitive.

Le parcours sera, cette année, de 570 kilomètres pour les grosses voitures, 525 pour les moyennes et 433 pour les petites, au lieu de 500 pour les grosses voitures et 425 pour les petites, l'an dernier.

Le circuit mesure 22 kil. 800. Dans le voisinage de la vallée du Rhin, ce circuit automobile est d'un accès facile. Le terrain accidenté de l'Eifel offre aux coureurs une série de difficultés qui rendent le parcours particulièrement intéressant : ses côtes représentent une différence de niveau de 700 mètres et il ne compte pas moins de 172 virages.

AGRICULTURE

L'aide à l'agriculture

Depuis la publication de l'arrêté fédéral du 28 septembre 1928 relatif à une aide provisoire de la Confédération pour améliorer la situation précaire de l'agriculture, les versements suivants ont été effectués à fonds perdus : 11.857.028 fr. en faveur de l'industrie laitière ; 1.546.633 fr. pour l'élevage du bétail ; 1.911.029 francs pour des travaux spéciaux nécessités par la crise ; 1.577.700 fr. pour développer certaines branches d'exploitation, soit un total de 16 millions 892.389 fr.

Les avances de capitaux remboursables après cinq ans, sans intérêt, ont atteint le montant de 12.803.038 fr. Le remboursement des tranches arrivant à échéance ne se fait que très péniblement. Deux cantons, Schwytz et Soleure, n'ont absolument rien remboursé jusqu'à fin 1931. Le total remboursé atteint 3.042.443 fr. Une somme de 11.492 fr. a dû être enregistrée comme perdue. 9.749.103 fr. sont encore à rembourser.

Pour les semences

Les entreprises suisses de transport ont décidé d'étendre au blé manitoba pour semences la réduction de 50 % accordée aux semences de céréales contrôlées sur le champ.

Cette faveur sera accordée aux expéditions faites pour le compte de l'administration fédérale des blés au départ de leurs stations de triage de Winterthur, de Soleure et de Genève-Acacias.

Le prix du lait

L'assemblée des délégués de l'Union centrale des producteurs suisses de lait a eu lieu hier, mardi, à Berne, sous la présidence de M. le conseiller national Siegenthaler. Elle a pris acte avec reconnaissance des mesures que le Conseil fédéral et les Chambres ont édictées pour maintenir le prix du lait, non sans faire remarquer que la nouvelle baisse de 1 centime par kilo au producteur, prévue pour le 1^{er} mai, rendra la situation de beaucoup de paysans très critique.

Répondant au désir des autorités fédérales, les fédérations laitières sont prêtes à baisser le prix du lait de consommation en gros de 1 ½ centime par kilo en moyenne dans les plus grands centres de consommation. Ce, à condition que les détaillants privés et les sociétés coopératives de consommation réduisent leur marge, de façon à pouvoir diminuer le prix de détail de 2 centimes par litre.

L'assemblée a chargé la Direction de l'Union centrale d'insister vigoureusement auprès des autorités fédérales pour que les producteurs non fédérés et les importateurs de lait de consommation soient astreints au paiement du centime de crise pour le lait vendu, comme les membres des fédérations ; le paiement de ce centime de crise étant, en effet, une des principales conditions du maintien du prix du lait l'été prochain par la Confédération et les fédérations laitières.

PETITE GAZETTE

La nacelle du professeur Piccard

Le transport de la nacelle du professeur Piccard, qui avait été retardé ces jours derniers, a pu être terminé hier mardi. Dans la matinée, elle fut transportée de Untergurgl à Zwieselstein, puis elle fut chargée sur camion et conduite à Innsbruck, où elle arriva vers 5 heures. Entre temps, le représentant du professeur Piccard, qui se trouve actuellement à Menton, avait fait savoir téléphoniquement de Zurich que le professeur Piccard priait l'université d'Innsbruck de bien vouloir garder la nacelle jusqu'au 27 avril, date à laquelle elle sera transportée d'Innsbruck à Zurich par camion. Le professeur Piccard a promis à l'Aéro-Club suisse de la mettre à sa disposition afin qu'elle puisse être exposée en Suisse. Elle sera ensuite expédiée en Belgique.

Une statue de Briand



Le sculpteur Guillaume a été chargé par le gouvernement français d'établir les maquettes pour une statue de Briand, qui sera érigée à Cocherel.

LA VIE ÉCONOMIQUE

La situation au Canada

D'après le correspondant canadien de la revue *The Economist*, le programme du gouvernement canadien relatif au chômage a subi de vives critiques ; on a reproché au gouvernement d'avoir élaboré un plan qui a provoqué des gaspillages ; de même, les critiques qui se sont élevées à son égard dans les milieux financiers et commerciaux deviennent de plus en plus nombreuses et tout porte à croire que les crédits affectés aux travaux publics destinés à fournir du travail aux chômeurs vont se trouver réduits.

Il est, d'autre part, arrivé que des administrations provinciales et des municipalités n'ont pas pu percevoir les sommes nécessaires pour faire face à la proportion de dépenses qui leur revient ; il en est résulté que les charges de la Trésorerie fédérale ont été beaucoup plus lourdes qu'on ne le prévoyait.

Les quatre provinces de l'ouest se débattent au milieu de graves difficultés. La Trésorerie fédérale aurait été obligée d'accorder plus de 20 millions de dollars d'avances à trois d'entre elles pour éviter la suspension du service de leurs obligations à New-York.

Les recettes du gouvernement fédéral se sont quelque peu améliorées, mais, même, avec les économies prévues, on s'attend à un gros déficit. Il est probable que le nouveau budget comportera des augmentations importantes d'impôts.

Contre Bata

Une assemblée des représentants des communes du district de Rheinfelden, tenue à Mœhlin, discutant de l'admission d'ouvriers étrangers pour la fabrication de chaussures Bata, dont la construction est envisagée à Mœhlin, a adopté, à l'unanimité, une résolution invitant le gouvernement à ne pas accorder d'autorisations de pénétrer et de travailler en Suisse à 80 ouvriers étrangers, soit le 10 % de l'effectif de la future fabrique.

TRIBUNAUX

La Banque de Genève

Du *Journal de Genève* : « Une banque de Dreux, la maison Frenets, Brosset et Cie, a adressé un commandement de payer aux administrateurs de la Banque de Genève pour une somme de 270.000 francs, se prétendant lésée par un achat d'actions de la banque au cours du premier semestre de 1931. Parmi les débiteurs poursuivis se trouve l'Etat de Genève. »

« L'Etat a, cela va sans dire, fait opposition à ce commandement de payer qui, pour ce qui le concerne, ne repose sur aucun fondement. L'Etat ne s'est jamais occupé des opérations de vente d'actions qu'a pu faire tel ou tel administrateur et il est complètement étranger à toute cette affaire. »

« On remarquera qu'il ne s'agit que d'un commandement de payer et non pas d'un véritable procès. Cet acte de poursuite qui englobe un nombre considérable de débiteurs a sans doute été fait comme acte interruptif de prescription mais il semble bien peu probable que, vis-à-vis de l'Etat, il ait une suite quelconque. »

« Ce commandement de payer a été signifié par l'étude de MM. Lachenal et Dutoit. On s'est étonné à juste titre que ces avocats, qui, comme députés, avaient joué un rôle en vue dans la défense des droits de l'Etat au Grand Conseil, semblent se retourner ensuite contre ce même Etat qu'ils ont prétendu protéger. Sans doute cette formalité a-t-elle été faite par eux pour la couverture des droits de leurs clients, mais il semble, d'ores et déjà, moralement impossible qu'en cas de procès ces deux députés acceptent cette cause qui les mettrait dans un cruel embarras. »

Un procès entre inventeurs

Devant la cour civile de Berlin, est venu le différend entre M. Kruckenber, ingénieur diplômé, et M. le professeur Wiesinger, de l'Ecole polytechnique fédérale ; il s'agissait de savoir lequel des deux était le véritable inventeur des chemins de fer actionnés au moyen d'une hélice. C'est le professeur Wiesinger, de Zurich, qui a gagné le procès.

LES SPORTS

L'« amateurisme » de Nurni

Nous avons annoncé récemment que le congrès international d'athlétisme de Berlin se proposait de suspendre le coureur finlandais Nurni. L'affaire suit son cours. Nous verrons plus tard comment elle sera résolue.

La question est plus ample. Elle s'élève au-dessus de quelques noms. La formule de l'« amateurisme », en réalité, n'est plus applicable. Il faudra bien le reconnaître officiellement avant longtemps.

On trouvera une conclusion facile dans les *Mémoires* de Nurni, que le champion finlandais vient de publier.

Dans ce livre, Nurni, après avoir déclaré qu'il était fils de parents de condition humble, en vient à dire que toute sa vie (à partir de 12 ans) fut en somme consacrée au sport. Des ses qualités furent reconnues, il ne vécut que pour la course à pied. Voici enfin comment il définit son entraînement :

« Lever à 7 heures et en route pour une distance de 5 à 6 milles à couvrir dans l'heure. Ensuite, petit déjeuner, exercices physiques, et, à 8 h. ½, quelques courses de vitesse sur de courtes distances et une petite course de 1000 à 2000 mètres. De 11 heures à 19 heures : *ad libitum*. A 19 heures : souper, et, ensuite, encore une promenade avec courses de vitesse, sauts d'obstacles, etc... N'oublions pas d'y

ajouter deux séances de massage et deux bains par jour. »

Seul un rentier peut se permettre de ne pas travailler pour vivre. Or, Nurni n'était pas un rentier.

Il vécut pour le sport. Entendu ! Mais, sans aucun doute, aussi par le sport. On peut le regretter, mais on ne peut pas le nier.

ARMÉE SUISSE

Sport et gymnastique

Le Département militaire fédéral a publié un nouveau statut de la commission fédérale de gymnastique et des sports. Celle-ci est désignée comme instance compétente d'orientation de la division pour l'infanterie dans le domaine des exercices corporels. Elle examine le budget des associations de gymnastique et de sport subventionnées par la Confédération, s'occupe des cours qui y sont donnés, et fait ses propositions en conséquence à la division pour l'infanterie pour être transmises au Département militaire fédéral.

La commission exerce un contrôle sur l'enseignement de la gymnastique dans les écoles populaires et dans les écoles normales, ainsi que sur les cours donnés avec l'appui de subventions de la Confédération. Elle s'occupe aussi de l'organisation des examens fédéraux des maîtres de gymnastique.

La commission se compose d'un président et de dix membres, choisis par le Département militaire fédéral, pour une période de trois années. Le président et les membres de la commission sont rééligibles.

FRIBOURG

Concert Hegetschweiler-Lombriser

On nous écrit : Comme on l'a annoncé, le récital Hegetschweiler-Lombriser, aura lieu dimanche, 17 avril, à 5 h., à la Grenette. Le programme de ce concert a déjà été présenté, mais rappelons-le à l'attention du public.

Nous entendrons, au début, la *Sonate op. 96* de Beethoven. Cette sonate est la dernière qu'il ait écrite pour violon et piano. Elle est d'un style tout différent des précédentes : bien que délicate et très fine, elle donne par l'originalité des idées un équivalent aux dernières sonates pour piano. C'est la plus romantique de la série, si l'on doit entendre par ce mot, l'indépendance parfaite de la pensée.

Suivra *Prélude et Sarabande*, de Blanchet. C'est la seule œuvre « originale » pour violon et piano de M. Blanchet, qui compose, comme Chopin, exclusivement pour le piano. Le *Prélude*, composé d'une série d'accords graves et lugubres, n'est confié qu'au piano. Sans interruption du morceau, le violon fait son entrée au début de la *Sarabande*.

Intéressante également sera la *Sérénade à Mytilène*, d'après une mélodie des marins levantins, transcrite du piano par A. Pochon. On goûtera ensuite la *Sonate*, de A. Fornerod, compositeur lausannois. Merveilleusement équilibrée, elle est l'œuvre d'un artiste qui connaît à fond les formes, anciennes de la musique, mais dont le souci d'enrichir son art par des moyens d'expression résolument modernes, préserve de tout pastiche. En effet, la sonorité qui est à la base de la *Sonate* de M. Fornerod est d'un charme incomparable.

Ce programme promet une véritable jouissance artistique et mérite qu'un public nombreux se rende dimanche, à la Grenette, pour l'apprécier et témoigner sa sympathie aux distingués musiciens.

Fête cantonale de lutte

Le spectacle que provoquent, à l'occasion des fêtes de lutte, les rencontres entre bergers et gymnastes ne manque certainement pas d'intérêt et a toujours le don d'attirer autour des emplacements choisis une foule de spectateurs. C'est que la lutte, ce sport national par excellence, si en honneur chez nos vaillants ancêtres, a, à l'heure actuelle, en pays fribourgeois, de nombreux et enthousiastes adeptes qui ont su, par un travail persévérant et courageux, gagner à leur cause la sympathie de notre population. Aussi nul doute que la fête cantonale de lutte qu'organise le club de Fribourg et environs, le 8 mai, aux Grand-places, suscitera le plus vif intérêt. Le comité chargé d'organiser cette fête cantonale peut donc être assuré que l'appui de la population ne lui fera pas défaut lorsqu'il devra faire appel à sa générosité pour l'aider à garnir un pavillon de prix destinés à récompenser les efforts des lutteurs. On compte sur la présence de plus de quatre-vingts lutteurs fribourgeois auxquels viendront se joindre, à titre d'invités, les délégués de chacune des associations cantonales de lutte de la Suisse romande. L'organisation de cette fête a été confiée au comité suivant :

président : M. Maurice Gerster ; vice-président : M. Albert Spiess ; secrétaires : MM. Joseph Curty et Rodolphe Aebly ; caissier : M. Otto von Dach ; membres adjoints : MM. Adolphe Blank, Léon Chappuis et Julien Longchamp. Dans leur préparation, nos lutteurs rivalisent de zèle et d'ardeur pour pouvoir affronter ce concours avec le plus de chance possible. Le club de lutteurs de Fribourg et environs, notamment, a déjà fait donner, à l'intention de ses membres, de nombreux cours préparatoires avec la collaboration de l'excellent lutteur bernois M. Burky, qui sera, une fois de plus, à la disposition des lutteurs de Fribourg, vendredi soir, 15 avril, à la halle de la Motiaz.

Exportation de bétail d'élevage

Lundi matin, il a été expédié de la gare de Bulle un lot de 22 génisses, dont 21 de race tachetée noire, à destination de la Mayenne (France), où un syndicat de notre bétail fribourgeois est en voie de formation.

La médaille du désarmement

On nous prie d'insérer : Il sera mis en vente, dimanche, 17 avril, dans le canton de Fribourg, les médailles commémoratives de la conférence du désarmement, reproduction réduite de celle qui a été remise au délégué de chaque pays participant. Indépendamment du souvenir d'un des événements les plus importants que l'histoire du monde ait jamais enregistrés, cette médaille, vendue au profit des œuvres de charité fribourgeoises, contribuera à soulager quelques malheureux que la crise actuelle a si durement frappés.

Le public est instamment prié de bien vouloir réserver bon accueil aux vendeurs qui les solliciteront pendant cette journée du 17 avril. (Informations prises, on nous dit que 1/10 du produit de la vente doit être versé au canton.) L'initiative de cette vente vient d'un comité siégeant à Genève, Terraillet, 20 (téléphone 52.873), qui a délégué à Fribourg son président, M. Zehfus.

Groupes féminins de Saint-Pierre

(Conférence de Mme de Montenach)

On nous écrit : Vendredi soir, 15 avril, à 8 h. ¼, dans la grande salle du Cercle paroissial de Saint-Pierre, aux Grand-places, Mme de Montenach fera une conférence sur ce sujet d'une suggestive actualité : *Ce que peut réaliser l'effort collectif féminin*.

En effet, le groupement des forces et des activités féminines dans le cadre de la religion et de la patrie, est une nécessité de l'heure actuelle. Cette coalition est voulue par le Souverain Pontife, qui, dès 1912, a désiré qu'elle fût organisée dans tous les pays.

Nous espérons que c'est devant un auditoire nombreux que Mme de Montenach pourra développer ce sujet particulièrement intéressant.

Les membres des groupes féminins de la paroisse de Saint-Pierre : mères de familles, section aînée, sont instamment priés d'y assister, et toutes les personnes que ce sujet intéresse y sont également chaleureusement invitées.

Un avion de guerre français égaré

Hier après midi, mardi, à 4 h. 40, au milieu d'une très forte tourmente de neige, un avion militaire français, parti du camp du Val d'On (Besançon), a atterri près de Villaz-Saint-Pierre, dans des conditions extrêmement difficiles. Cet avion était piloté par le lieutenant Roger Perny et le sergent Berthelot. Après avoir erré durant trois heures dans la tourmente et dans l'impossibilité de regagner le camp, l'essence faisant défaut, ils ont dû se poser, au hasard, dans un champ.

La préfecture de la Glâne avertit l'Office aérien fédéral, qui a délégué sur les lieux M. le capitaine Wuest.

Les aviateurs comptaient repartir ce matin, mercredi, pour la France.

Une retraite à Bulle

On nous écrit : Le bulletin de l'Association patronale des entreprises suisses de transport consacre un article élogieux à M. Eugène Corninbœuf, ancien chef du contrôle des recettes des Chemins de fer électriques de la Gruyère, à Bulle, qui a pris sa retraite le 31 décembre dernier.

M. Corninbœuf, originaire de Mènières, fréquentant, après les classes primaires, l'Ecole normale de Hauterive. Il partit ensuite pour la Russie comme précepteur ; puis, revenu au pays natal, il occupa quelque temps un poste d'instituteur. Il abandonna bientôt l'enseignement pour entrer en stage à la gare d'Estavayer, à l'époque du Jura-Simplon. Dès l'ouverture de la ligne de la Gruyère, ses capacités le désignèrent pour assumer la tâche importante de chef de contrôle qu'il occupa pendant trente ans environ.

Ce fut un fonctionnaire exemplaire et le plus aimable des collègues.

Tué par une moto-cyclette

On nous écrit : Dimanche, vers 5 heures du soir, M. Joseph Fracheboud, à Riaz, fut renversé par un moto-cycliste de la localité, M. Auguste Savary, au moment où il voulait traverser la route cantonale. Relevé avec des contusions assez graves, il reçut immédiatement les premiers soins de M. le docteur Louis Perroulaz. Malheureusement, la victime, âgée de quatre-vingt-trois ans, a succombé hier mardi des suites de ses blessures.

Recrutement militaire

Résultat de la visite sanitaire de recrutement du 12 avril, à Morat :

Sections de Morat et Salvagny. Se sont présentés, 63 hommes, dont 6 ajournés. Aptes au service : 46. Services complémentaires : 13. Ajournés à une année : 2. Impropres au service : 2.

Moyenne de l'aptitude au service : 77,2 % pour les recrutés, 73 % au total.

Disparu

M. Jules Pharis, âgé de plus de soixante-dix ans, soigné au bétail près de Grandvillard. Jeudi dernier, il alla à Estavagnens en visite chez une sœur. Dès lors, malgré les recherches les plus actives, on ne l'a pas revu et on craint un accident.

Dans nos gares

La Direction des Chemins de fer fédéraux a nommé M. Louis Rüfenacht aux fonctions de chef de station à Galmiz.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

29 mars. — Hayoz Romain, fils de Jean, fondé de pouvoir, d'Ueberstorf, et de Cécile, née Poffet, domiciliés à Guin.
Schmetzler Jean, fils d'Henri, ferblantier, de Gächlingen (Schaffhouse), et d'Anna, née Dafflon, impasse des Rosiers, 19 (à vécu 1 jour).
30 mars. — Collaud Florence, fille de Charles, journaliste, de Saint-Aubin, et de Lina, née Perriard, domiciliés à Vallon.
31 mars. — Clément Prisca, fille de Louis, agriculteur, d'Epandes, et de Rose, née Chapuis, domiciliés à Treyvaux.
Macheret Hélène, fille de Joseph, agriculteur, de et à Rucyres-Saint-Laurent, et de Marie, née Dougoud.

Décès

26 mars. — de Buman Emmanuel, de Fribourg et Villars-sur-Glâne, né en 1910, rue de la Préfecture, 208.
27 mars. — Stephan Max, époux de Régula, née Ryser, serrurier, de Burnevésin (Berne), né en 1869, rue de l'Industrie, 7.
Vial Marie, née Kolly, épouse de Joseph, du Crêt, née en 1876, rue des Alpes, 17.
Dousse Carola, née Gachet, épouse d'Oscar, de Treyvaux et Arcenciel, née en 1895, Grand-rue, 65.
Sutorius Etienne, époux d'Anna, née Muhlhauser, ouvrier d'arsenal, de Guin, né en 1859, Grand-rue, 39.
28 mars. — Oberson Laurent, époux de Joséphine, née Jaquier, de Villarboud, né en 1858, Cour-Robert, 115b.
Magliocco Agnès, de nationalité italienne, née en 1922, domiciliée à Romont.
29 mars. — Defrancisco Maria, née Rondolotto, veuve de Dominique, de nationalité italienne, née en 1838, rue Grimoux, 46.
Glasson Marie, née Thurler, épouse d'Aloys, de Bulle, née en 1860, Miséricorde, 5.
30 mars. — Bariswyl Marie, de Fribourg, née en 1853, Hôpital des bourgeois.
Monnard Joséphine (Sœur Claire), religieuse, d'Attalens, née en 1873, Hôpital des bourgeois.
31 mars. — Litzistorf Claude, fils de Louis, de Chésopezz, né en 1931, domicilié à Belfaux.
Cosandey Ida (Sœur Marie-Thérèse), religieuse, de Prez-vers-Siviriez et Siviriez, née en 1894, avenue de Pérolles, 68.
Voumard André, fils de Roland, de Trame-lan-Dessous, né en 1932, avenue de Gambach, 9.
Werro Sylvain, époux de Gabrielle, née Folly, couvreur, de Courtepin, né en 1893, rue des Forgerons, 200.
Haas Antoine, époux de Marie, née Waldersim, contremaître, de nationalité badoise, né en 1867, rue de la Fonderie, 19.
Bielmann Marguerite, née Buchs, veuve de Jean-Baptiste, de Treyvaux, Fribourg et Bonfontaine, née en 1872, Route-Neuve, 120.

Total des naissances en mars : 81.
Total des décès en mars : 61.
Total des mariages en mars : 11.

RADIO

Jeu, 14 avril

Radio-Suisse romande
12 h. 40, concert par l'Orchestre de la Suisse romande. 13 h., bourses de Genève et de Lausanne. 13 h. 5, suite du concert. 16 h. 3 (de Montreux), concert par l'Orchestre du Kursaal. 17 h. 45 (de Lausanne), concert récréatif. 18 h. 30 (de Lausanne), causerie cinématographique. 18 h. 45 (de Genève), pour la jeunesse. 19 h. 1 (de Genève), musique enregistrée. 19 h. 30 (de Genève), cours d'anglais. 20 h. (de Genève), « Les travaux de la conférence du désarmement ». 20 h. 15 (de Lausanne), « Pour le 14 avril », grande manifestation publique organisée à la cathédrale de Lausanne par l'Association patriotique vaudoise. Discours de M. Motta, président de la Confédération; allocution de M. Pilet-Golaz; chants.
Radio-Suisse allemande
12 h. 40, 16 h. et 20 h., concerts par l'Orchestre

Radio-Suisse allemande. 20 h. 15 (de Bâle), chants de Schubert exécutés par Matz Mraikitsch, basse. 20 h. 55, concert.

Stations étrangères

Munich, 19 h. 35. « Obéron », opéra, de von Weber. Königsberg, 20 h. 5. « La bohème », opéra de Puccini. Radio-Paris, 20 h. 45. Radio-théâtre. Milan, Turin, 21 h., opéra.

Calendrier

Jeu, 14 avril

Saint JUSTIN, martyr

Saint Justin, philosophe célèbre, se convertit au christianisme après avoir étudié toutes les sciences de son temps et devint le plus grand apologiste chrétien du II^{me} siècle. Il fut martyrisé vers 165.

Publications nouvelles

Ars sacra. Annuaire suisse d'art sacré. — Librairie J. et F. Hess, Bâle.
La société d'art catholique religieux de Saint-Luc vient d'éditer son annuaire, qui, comme d'habitude se présente magistralement et reflète l'activité si puissamment féconde de nos artistes dans l'ornementation des sanctuaires du culte. L'effort accompli et dont l'Annuaire mesure chaque année l'étendue est remarquable et nous pouvons être fiers de posséder de tels artistes.
Citons parmi les articles tous très intéressants : *Le renouvellement des thèmes*, par Alexandre Cingria; *Les réflexions d'un simple homme*, par Pierre Deslandes; *Quelles sont les idées du clergé au sujet de l'art chrétien ? L'art religieux en Suisse romande*, par le spectateur romand.
L'élégante brochure est superbement illustrée de reproductions d'œuvres marquantes. Plusieurs intéressent les cantons romands. Ce sont : *La Sainte Famille*, par H. Blanchet; *La nef de l'église*, par G. Faravel; *Saint Martin*, mosaïque, de Marguerite Naville; *Le Christ-Roi*, par A. Cingria; *Gravures sur pierre*, par Peltinero; *L'intérieur de l'église de Saint-Martin, à Lutry*, conçu par M. Dumas, architecte; *Décoration de cette même église*, par Cingria; *Porte de tabernacle*, par Marcel Feuillat, destinée à l'autel du Sacré-Cœur à l'église de Saint-Pierre, à Fribourg; *Chapelle du groupe romand de la Société suisse de Saint-Luc*, provenant de l'Exposition nationale de 1931 et placée dans l'église de Saint-Pierre à Fribourg. Les artistes suivants ont collaboré à cette dernière œuvre : pour l'architecture, M. Dumas; pour le vitrail, Alexandre Cingria; pour l'orfèvrerie, Marcel Feuillat; pour la mosaïque, Marguerite Naville; pour le plafond et la peinture, E. Beretta.
On voit, par cet aperçu, combien riche est la matière contenue dans l'Annuaire d'art sacré. Tous ceux qui s'intéressent à la beauté de nos églises liront cette brochure.

Secrétaire de la rédaction : **Armand Spicher.**

Monsieur et Madame Martin Chuard-Rey et leurs enfants, à Cugy; M^{me} veuve Eugénie Pechon-Chuard et ses enfants, à Cugy; M^{lle} Emma Chuard, à Cugy; M. et M^{me} Joseph Chuard-Chuard et leurs enfants, à Cugy; les enfants de feu Charles Chuard-Chuard, à Fribourg, Genève et Cugy; M. Paul Tétard-Chuard et ses enfants, à Vallon, Granges-de-Vesin et Cugy; M. Denis Vésy-Chuard et ses enfants, à Ménières, Bussy et Sugiez, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Emile CHUARD

leur cher frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, décédé subitement, le 12 avril, dans sa 58^{me} année.
L'enterrement aura lieu à Cugy, le vendredi 15 avril, à 10 heures.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



Monsieur et Madame Edouard Gendre-Muller et leur fille Henriette, à Lausanne; Monsieur et Madame Henri Corpataux-Muller et leurs enfants : Raymond et Maria, à Fribourg; Monsieur et Madame Baptiste Gottrau-Muller et leur famille, à Fribourg et Baden, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Ignace MULLER

leur bien cher et regretté père, beau-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé pieusement, après une pénible maladie, à l'âge de 71 ans, muni des sacrements de l'Eglise.
L'office d'enterrement aura lieu à l'église de Saint-Jean, jeudi 14 avril, à 9 h. 1/4.
Départ du domicile mortuaire : Neuveville, 71, à 9 heures.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



Le Syndicat du personnel ouvrier de l'imprimerie Saint-Paul

fait part du décès de

Monsieur Ignace MULLER

son regretté membre retraité



La Musique La Concordia

fait part du décès de

Monsieur Ignace MULLER

membre honoraire

et prie les membres d'assister aux obsèques qui auront lieu jeudi, à 9 h. 1/4, à l'église de Saint-Jean.



Madame Marie Fracheboud, à Riaz, et ses fils, à Lausanne, à Fribourg et à Sallins (France), font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Joseph FRACHEBOUD

à Riaz

leur cher époux, père, grand-père, oncle, beau-frère et cousin, décédé des suites d'un accident, à Riaz, le 12 avril, dans sa 83^{me} année, muni des sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement aura lieu à Riaz, jeudi 14 avril, à 10 heures.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Les familles Page remercient très sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du grand deuil qu'elles viennent d'éprouver.

A LOUER un bel

Appartement

1^{me} étage, Place Notre-Dame, 178. 68 N.
S'adresser à Mme Hess, Gottéron, 236, Fribourg.

On demande

pour tout de suite, une brave jeune fille, comme apprentie tailleur, pour dames et enfants. Sérieuses références exigées. S'adr. à Mme Ammann, négociante, Broc, 1713

Foin

A vendre quelques chars de bon foin, chez Joye Antonin, à Mannens.

Jeune fille

20 ans, désire place pour servir dans un café de campagne et aider au ménage. Offres à Publicitas, sous chiffres P 11778 F.

PROFITEZ

des deux dernières représentations de ce soir et demain de la plus délicieuse opérète

SON Altesse l'amour

100 % parlant, chantant français, qui passe au

CINÉMA ROYAL

A VENDRE à FRIBOURG

Villa avec tout le confort moderne, située en plein soleil, jardin, arrêt du tram à proximité. Pour tous renseignements et conditions, s'adresser au bureau Perrin et Week, 18, rue de Romont, Fribourg.

jeune fille

intelligente, propre, de 16 à 20 ans, pour service soigné. Certificats de bonne conduite et santé exigés. S'adresser sous chiffres P 11756 F, à Publicitas, Fribourg.

Vente juridique

(2mes enchères)
L'Office des poursuites à Fribourg, vendra au plus offrant, le **vendredi 15 avril**, à 14 h. 1/2, à son bureau : flacons de parfum, savonnets, lotions, etc. 11768

CAPITOLE

Aujourd'hui dernière représentation de

TRADER-HORN

Le film dont on parlera longtemps à Fribourg

Longchamp et Pravedoni

Couturiers à Genève

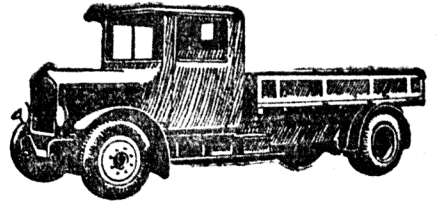
présenteront leurs collections

printemps - été

à l'Hôtel Terminus

le jeudi 14 avril à 16 heures

Les invitations d'un nombre très limité doivent être demandées au préalable à l'hôtel Terminus.



Transports économiques par camion BERNAL

robuste et résistant, pont arrière à cardan RITZEL. Vitesse moyenne élevée, avec sécurité absolue assurée par les puissants freins moteur et hydrauliques sur 4 roues. Modèles de carrosseries appropriées à toutes les branches de transport et perfectionnées après une expérience de nombreuses années.

Fabrique d'Automobiles BERNAL S.A. Olten

On demande tout de suite

jeune fille

pour aider au ménage et à la campagne; bons gages et vie de famille. Famille catholique. 11755 S'adr. à Léon DAVET, Avenex-Signy-s.-Nyon.

Auto Delage

à vendre, voiture 6 places facilement transformable en camionnette. Convient aussi pour taxi. Prix avantageux. Offres sous P 1853 N, à Publicitas, Neuchâtel.

Le paysan



lui aussi fume du **TABAC CORNETTO**
DES TABACS "HORN" sont en outre très appréciés. "MIVA" profitable, substantiel "SAMI" très bon marché

Vente juridique

(1res enchères)

L'Office des poursuites à Fribourg, vendra, le **vendredi 15 avril**, à 16 h. 1/2, au domicile de E. Rey, No 9, route de Villars : 1 divan, 2 poufs.

A VENDRE

dans chef-lieu de district, une excellente boulangerie-épicerie-pâtisserie. Panification : 4500 kg. par mois. Gros chiffre d'affaire. Facilités de paiement. 11476 S'adresser à Case postale, 175, Fribourg

On demande un

garçon d'office

de 15 à 16 ans. Entrée tout de suite. 11759 S'adresser : A. Morel, café des Merciers, Fribourg.

Vente juridique

(1res enchères)

L'Office des poursuites à Fribourg, vendra, le **vendredi 15 avril 1932**, à 9 h. 1/4 : une moto Royal Enfield entreposée chez M. Clément, hulsier, à Montéraz. 11770

Le secret du Faron

par Paul SAMY

Le lit ne présentait pas trace de lutte. Seule, une partie du corps en était sortie dans un dernier sursaut de la victime.
— Et personne n'a rien entendu ? demanda le magistrat.
— Personne ! répondit Blanche, autrement je serais accourue.
Le tapis de la chambre portait une vague trace de pas. Sur le plancher du salon, se voyaient des traces plus visibles d'un soulier d'homme, près de la fenêtre qu'on avait escadé.
Rien dans cette pièce, comme l'avait déjà remarqué la jeune fille, n'avait été dérangé.
Au dehors, des éraflures sur le mur marquaient l'appui d'une échelle. C'était tout.
La scène se reconstituait facilement, mais le mobile du crime restait mystérieux.
Le vol devait être écarté, puisque rien n'avait disparu.
— Votre mère, demanda le commissaire, ne se connaissait pas d'ennemis ?
— Aucun, monsieur. Depuis si longtemps que nous habitons ce quartier d'Asnières, nous n'y avons que des amitiés.
Le magistrat et son secrétaire se retirèrent du salon dont ils fermèrent la porte et se rendirent auprès du commandant, auquel on renouvela les questions déjà posées à la jeune fille.
André s'y trouvait et essayait de consoler

le vieil officier, qui ne pouvait retenir ses pleurs.
— Des ennemis, à elle ? fit ce dernier au commissaire qui l'interrogeait. Ma belle-sœur, selon ses petites ressources, soulageait les misères qu'elle rencontrait. Passe encore qu'on se fût attaqué à moi qui possède quelques valeurs dans mon coffre-fort et qu'on pouvait savoir alité et sans défense. Mais s'en prendre à ma belle-sœur pour lui prendre quoi ?
— En effet, dit le commissaire, rien n'a été enlevé. On n'a même pas cherché, puisque tous les meubles sont intacts.
— Monsieur, dit-il, en désignant André, est de votre famille ? Oh pardon ! monsieur Servant, je ne vous avais pas reconnu.
— J'arrive, monsieur le commissaire, fit André, sur le désir du commandant, si je peux lui être utile.
— Voulez-vous l'être, pour ne pas perdre de temps, en allant téléphoner de ma part au Parquet de la Seine ? Dites que j'attends ici ces messieurs.
— Dois-je prévenir la Sûreté ?
— Ce sera l'affaire du procureur, s'il le croit nécessaire. Je n'ai à connaître hiérarchiquement que le Parquet. Il peut être ici tout au plus dans une heure.
— Je vais faire le nécessaire, répondit André, en allant serrer la main de Blanche.
— Merci ! lui dit-elle.
— Ah ! fit-il tout bas, qui nous eût dit que nous nous retrouverions dans d'aussi tristes circonstances ?
Dès que Servant fut parti, le commissaire interrogea l'officier :
— La question que je vais vous poser le

sera certainement aussi par le procureur ; je le fais néanmoins pour mon rapport. Mme votre belle-sœur, mon commandant, n'était-elle pas en possession d'un secret, un secret de famille ? Car, enfin, on l'a tuée pour quelque chose, et dès l'instant que ce n'est point par vengeance ou pour la voler, il faut bien trouver un mobile à cet attentat.
— Ma belle-sœur, reprit l'officier, ne détenait aucun secret. Si elle en avait eu un, je l'aurais partagé, car elle ne me cachait rien. Et puis, quel secret ? Nous vivons au grand jour. Tous les actes de notre passé sont à l'abri des curiosités, les miens, certes, mais aussi ceux de ces deux pauvres femmes, mes parentes.
— Je n'en doute pas, dit le commissaire, et je m'excuse, commandant, de vous avoir causé la fatigue de cet interrogatoire.
— Je reste à votre service, fit l'officier, regrettant que ma blessure ne me permette pas de joindre mes efforts aux vôtres pour découvrir la cause de ce crime et le criminel, ce qui, hélas ! ne nous rendra pas la chère femme que nous pleurons.
Le commissaire s'inclina et se retira pour poursuivre à l'extérieur ses investigations.
Elles ne portèrent que sur la façade sud de la maison et le trottoir qui longeait la baie.
Comme sur le quai, on y voyait de nombreuses traces de pas, mais les docks voisins les expliquaient. Des ouvriers et des marins y passaient soir et matin, de sorte qu'il était impossible d'y trouver des vestiges même récents.
En descendant du quai, par l'ouverture et l'escalier qui conduisaient sur le bas-port,

le commissaire remarqua que plusieurs échelles de différentes grandeurs étaient couchées le long du mur des docks.
Il supposa que c'était l'une d'elles qui avait servi à l'escalade de la fenêtre.
Les malfaiteurs, après l'avoir utilisée, l'avaient sans doute replacée à l'endroit où ils l'avaient prise.
Mais quelle était celle qu'ils avaient apportée sous la fenêtre ? Plusieurs étaient d'égale dimension et pouvaient correspondre par leur hauteur à la trace laissée dans le mur de la maison.
Il ne fallait donc pas songer à prélever des empreintes aussi nombreuses que les pas qui s'enchevêtraient sur la chaussée du quai.
Ces recherches minutieuses se prolongèrent jusqu'à ce que le son d'une trompe d'automobile avertit le commissaire de l'arrivée du Parquet de la Seine.
Le procureur et le substitut, qui l'accompagnaient, ainsi que le médecin légiste et un inspecteur de police, entendirent aussitôt le rapport verbal du commissaire et se dirigèrent ensuite vers l'appartement où s'était déroulé le drame.
Le médecin examina le corps et enleva de la blessure mortelle le couteau qui avait servi à l'assassin.
Le coup, très violent, frappé au côté droit, avait perforé le poumon et provoqué une asphyxie immédiate, sans que la victime eût pu esquiver le moindre geste de défense et pousser un cri.
La présence du couteau dans la plaie laissa supposer au procureur que l'assassin, entendait quelque bruit et craignant d'être surpris,

s'était enfui précipitamment en abandonnant son arme.
C'était un fort couteau à virole, à la lame effilée, comme ceux qui sont d'un usage courant en Catalogne et dans une partie du Midi, mais qu'on peut se procurer chez tous les couteliers et dans les bazars.
La lame ne portait aucun signe qui décelât l'origine de sa fabrication.
La remarque du procureur amena le commissaire à penser que, si on n'avait commis aucun vol, c'était parce que le malfaiteur avait été dérangé dans son opération par un bruit venu de l'appartement et s'était sauvé avant de fouiller les meubles.
C'était une hypothèse vraisemblable et qui ramenait le mobile du crime à une tentative de vol.
Il n'y avait pas, d'ailleurs, d'autre explication plausible, toutes celles qu'avait examinées le commissaire ne reposant sur aucune donnée.
Pour la forme, les magistrats allèrent interroger le commandant et sa nièce, qui ne purent que répéter ce qu'ils avaient dit au commissaire.
Ce dernier, voyant André Servant, qui se tenait à l'écart, alla le remercier d'avoir téléphoné au Parquet.
(A suivre.)
Léopold Levaux
Léon Bloy
Prix : Fr. 4.40
AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL FRIBOURG

Les Fruits au jus
Lenzbourg n'ont
jamais coûté si peu.
Profitez-en et mangez
tous les jours les délicieuses

1
90
85
75
60

Fraises
Framboises
Poirées William, moitiés
Mirabelles
Mûres
Myrtilles
Bigarreaux
Abricots entiers
Cerises noires
Reines-Claude
Groselles rouges
Pruniaux entiers
Purée de pommes

Les grandes boîtes d'env. 1 kg sont, en proportion, encore plus avantageuses.
Le 1/2 Boîte d'env. 500 gr.

Herb
Benzbourg

Conserve
Benzbourg

CAPITOLE

Jendi soir, à 20 h. 30

SUGGESTION



1 h. 30 de fou rire

SABRENNO

ON DEMANDE FOIN

1 ou 2 apprentis pour la lingerie, 11750 S'adr. chez Mme Berset, instituteur, Wallenried.

A vendre 1 char de bon foin chez M. Canistat Achiseher, à Belfaux.

BAPRI S. A.

Rue de Lausanne, 37

TOUJOURS MIEUX
COMPAREZ NOS QUALITÉS

Chemises hommes, flanelle 2.-
Chemises hommes, oxford rayé 2.-
Chemises hommes, percale 3.50
lavables, teintes mode, avec col,
Cravates soie, tissu jacquard .65
Chaussettes jacquard, sans concurrence .35
qualité donnant entière satisfaction
Costumes mécaniciens, 2 pièces 4.75

QUALITÉ IRREPROCHABLE
A notre rayon ALIMENTATION :
QUELQUES PRIX

Chocolat ménage Bapribloc 500 gr. -.95
Chocolat lait & noisettes 300 gr. 1.-
Biscuits mélange délicieux la livre 1.-
Sardines à l'huile qualité extra -.25
Sardines portugaises à l'huile d'olive, 7 poissons -.40
Thon à l'huile, qualité extra, la boîte de 280 gr. 1.10

Marchandise fraîche

A CÉDER AVIS

près de Genève
GRAND CAFE, avec jardin, jeu de quilles, boules et divers. Etablissement de bonne renommée.
Offres sous chiffres H 58502 X, Publicitas, Genève.

J'informe les agriculteurs de Marly et environs que je me charge de toutes les réparations de machines pour fenaisons, Pièces de rechange, couteaux, etc. 11754
Service prompt. Prix modérés.
Se recommande : Falk, maréchal.

INSTALLATIONS
et ARMOIRES FRIGORIFIQUES avec
frigorigènes BROWN BOVERI
travaillent depuis plus de 25 ans
sans dérangement, sans réparation
ni remplissage ou entretien.
La machine la plus sûre actuellement sur le marché.

Prospectus et visites d'ingénieurs
gratuits par le bureau de vente
SOCIÉTÉ ANONYME DES FRIGORIGÈNES
AUDIFFREN SINGRÛN
BALE 4.

Vente de l'Hôtel de la Gare de Lucens avec terrain (ires enchères)
Le mercredi 20 avril 1932, à 2 h. de l'après-midi, en Maison de ville, à Lucens, l'Office des faillites de Moudon procédera à la vente, 1^{re} enchère, des immeubles provenant de la liquidation de la succession d'Edouard Vaney, à Lucens, comprenant l'hôtel de la Gare, rural, chambre à lessive, couvert, poulailler et remise, avec placis, prés, champs et bois d'une contenance totale de 492 ares 78 centiares.
Estimation officielle Fr. 88.820.—
Assurance incendie Fr. 103.450.—
Taxe de l'office de Fr. 81.530.—, sans le mobilier.
Les conditions de vente, la désignation cadastrale des immeubles sont à disposition au bureau de l'office soussigné.
Tout le mobilier servant à l'exploitation de l'hôtel, dont la taxe ascende à Fr. 6896.—, sera vendu en bloc sitôt après la vente des immeubles.
Pour visiter les immeubles, s'adresser à M. Jules Reymond - Schneider, fabricant, à Lucens, Moudon, le 8 mars 1932. L'Office des faillites : F. Paccard.

A céder, en ville
épicerie
Nécessaire : Fr. 3000.—
Petite location.
S'adresser par écrit s. chiffres P 40490 F, à Publicitas, Fribourg.

Dans notre exposition fort agrandie, vous trouverez sûrement ce que vous cherchez

A vendre 100 VÉLOS NEUFS
Tous les modèles en stock aux prix très bas bien connus.
25-1
EICHENBERGER, Frères S. A.
Place de la Gare, Fribourg

Les derniers prix
Enfin la grande baisse pour les souliers d'enfants est là

Rindbox pour fillettes et garçons
Nos 27-29 Fr. 9.80
Nos 30-35 » 10.80
Nos 36-39 » 12.80

Richelieu, en noir, brun et vernis
Nos 27-29 Fr. 9.90
Nos 30-36 » 11.40

1 bride box, en noir, brun et vernis
Nos 27-29 Fr. 8.90
Nos 30-36 » 10.30

CENDRILLON Fribourg et Bulle

4 chars de foin Pension Sainte-Marie
à vendre, ainsi qu'une maison de repos, régimes, voiture à patentes. 11702 soins, convalescence, va. S'adresser à Joseph Paux, Pramodler, Treyvaux. 141-1 F
GIVISIEZ (arrêts du train).

C'est le moment de faire accorder votre PIANO
H. Wolf, le seul accordeur du canton vous le fera au mieux et au moindre prix.

Vente d'immeuble
Le samedi 23 avril 1932, dès 15 heures, en l'étude du notaire soussigné, Maison de justice, à Fribourg, les Entreprises Electriques Fribourgeoises exposeront en vente, par voie d'enchères publiques volontaires, leur immeuble, désigné aux art. 2443 b, 716 ba et 716 bba du Registre foncier de la commune de Fribourg, avenue de la Gare, Nos 23 et 24, comprenant maison d'habitation (3 étages, entresol et sous-sol) avec caves, magasins et placis.
Les conditions de vente sont déposées soit dans les bureaux de la Direction des Entreprises Electriques Fribourgeoises, soit à l'étude du notaire, où les intéressés peuvent en prendre connaissance. 11764
P. Blanc, notaire.

Vente juridique Gambach
(1^{re} enchères)
L'Office des poursuites de la Sarine vendra, le vendredi 15 avril, à 1 h. de l'après-midi, au domicile de Brugger Alice, à Belfaux : 5000 kg. de foin, 2000 kg. de regain.

Bonne à tout faire
sachant faire la cuisine. Gages : Fr. 90.— à 100.— par mois.
Offres sous chiffres A 20897 U, à Publicitas, Bienne.

Bay-Pétrole
c'est comme l'engrais de la chevelure. Chaque matin une friction, et un sentiment de bien-être vous pénètre! Les pellicules disparaissent, l'activité des cellules reprend, la chute des cheveux cesse. Le flacon, Fr. 3.—
Dépôt général : Pharmacie-Drog. G. LAPP, Place Saint-Nicolas. 133

Vente juridique
(1^{re} enchères)
L'Office des poursuites à Fribourg, vendra, le vendredi 15 avril 1932, à 11 h., au domicile de Louis Mottaz, à Pontaux : 1 char à pont, 1 faucheuse, 1 charneuse, 4000 kg. de foin. 11771

ERIKA
la plus petite machine à écrire portable, la plus perfectionnée et la plus robuste, réunit tous les avantages des grandes machines.
Location et vente à terme à la PAPETERIE J. LABASTROU Fribourg

Enchères juridiques de BÉTAIL

L'Office des faillites de la Gruyère vendra aux enchères publiques, au plus offrant, au domicile de Gobet Pierre, d'Isidore, à Sorens, lundi 18 avril 1932, dès 10 heures du jour : 21 vaches dont 15 portantes, 19 génisses dont 8 portantes, 4 taureaux, dont 2 primés, 4 veaux, 3 juments et 1 poulain, 2 truies portantes, 7 moutons. 5136
Le bétail est tacheté noir et fait partie du syndicat. Office des faillites.
Payment comptant.

chez KURTH
EXPOSITION SPÉCIALE en sandalettes grecques ou souliers tressés
Nos séries à 13.80 12.80 9.80
KURTH, RUE DE LAUSANNE FRIBOURG

Pharmacien (cienne) Magasin épicerie
DIPLÔME SUISSE demandé comme gérant (e) dans pharmacie de campagne. Allemand-français. Place stable. Entrée tout de suite.
Offres et prétentions sous chiffres A 16017 L, à Publicitas, Lausanne.

A enlever (tout de suite, bas prix, auto
Charron torpédo 6-7 places, 16 HP, 1500 kg. de charge utile, bon état, pneus neufs. 1709
Usine Bochud, Bulle.

COMBUSTIBLES A MENOU & STEBER FRIBOURG
HOUILLES, CÔKES, ANTHRACITES
BRIQUETTES & CHARBON DE BOIS
BOIS DE CHAUFFAGE COUPE & NON COUPE

PIANOS D'OCCASION

Steiner,	brun	Fr. 200.—
Trost,	acajou	» 500.—
Kolski,	noir	» 500.—
Glass,	noir	» 600.—
Thümer,	noyer	» 900.—
Berdux,	noir	» 1200.—
Seiler,	noyer	» 1400.—
Wohlfahrt,	noyer	» 1450.—

MAGASIN DE MUSIQUE
L. VON DER WEID
FRIBOURG, 29, rue de Lausanne